

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 12, 2024

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met with videoconference this day at 4:15 p.m. [ET] to examine Bill C-58, An Act to amend the Canada Labour Code and the Industrial Relations Board Regulations, 2012.

Senator Ratna Omidvar (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: My name is Ratna Omidvar, and I am a senator from Ontario and the chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

Before we begin, I would like to ask all senators and other in-person participants to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents.

Please take note of the following preventative measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters.

If possible, please ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones. Please only use the black approved earpiece. The former grey earpiece must no longer be used. Please keep your earpiece away from the microphone at all times. When you are not using your earpiece, please put it face down on the sticker placed on the table for this purpose.

Thank you so much for your cooperation.

Today, we continue our examination of Bill C-58, An Act to amend the Canada Labour Code and the Canada Industrial Relations Board Regulations, 2012.

Before we begin, I would like to go around the table and have my colleagues introduce themselves, starting with the deputy chair of the committee, Senator Cordy.

Senator Cordy: Welcome to our committee. My name is Jane Cordy. I'm a senator from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Cormier: Good afternoon and welcome to the committee. I am René Cormier from New Brunswick.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 12 juin 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-58, Loi modifiant le Code canadien du travail et le Règlement de 2012 sur le Conseil canadien des relations industrielles.

La sénatrice Ratna Omidvar (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente : Je m'appelle Ratna Omidvar, je suis une sénatrice de l'Ontario et je suis présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Avant de commencer, je demanderais à tous les sénateurs et aux autres participants en personne de consulter la carte sur la table qui concerne les directives visant à prévenir les incidents de retour de son.

Sachez que nous avons mis en place les mesures préventives suivantes pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris des interprètes.

Si possible, veuillez prendre place de manière à augmenter la distance entre les microphones. N'utilisez que les oreillettes noires approuvées. Il ne faut plus utiliser les anciennes oreillettes grises. Veuillez garder votre oreillette loin des microphones, et ce, en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la s'il vous plaît face en bas sur l'autocollant placé sur la table à cet effet.

Merci beaucoup de votre collaboration.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-58, Loi modifiant le Code canadien du travail et le Règlement de 2012 sur le Conseil canadien des relations industrielles.

Avant de commencer, j'aimerais faire un tour de table pour que les sénateurs se présentent, en commençant par la vice-présidente du comité, la sénatrice Cordy.

La sénatrice Cordy : Bienvenue à notre comité. Je m'appelle Jane Cordy, sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Bonjour et bienvenue au comité. René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

[English]

Senator Burey: Sharon Burey, senator for Ontario.

Senator Osler: Gigi Osler, senator for Manitoba.

[Translation]

Senator Petitclerc: Chantal Petitclerc from Quebec.

[English]

Senator Lankin: Frances Lankin, senator from Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman from Quebec.

Senator Dasko: Donna Dasko, senator from Ontario.

The Chair: Joining us for the first panel, we welcome the following witnesses in person: From the Canadian Chamber of Commerce, we welcome Mr. Robin Guy, Vice-President and Deputy Leader, Government Relations. From the Canadian Federation of Independent Business, we welcome Mr. Jasmin Guénette, Vice-President, National Affairs; and Ms. Christina Santini, Director, National Affairs. From the Canadian Manufacturers and Exporters, we welcome Ryan Greer, Vice-President, Public Affairs and National Policy. Thank you for joining us today.

I understand that Mr. Guy, Mr. Guénette and Mr. Greer will be making opening remarks. We will begin with you, Mr. Guy. Please go ahead — you'll have five minutes each, which is strictly monitored.

Robin Guy, Vice-President and Deputy Leader, Government Relations, Canadian Chamber of Commerce: Good afternoon, honourable senators.

On behalf of the Canadian Chamber of Commerce, our 400 chambers and boards of trade and approximately 200,000 businesses across the country, thank you for the opportunity to participate in today's discussion as the committee reviews Bill C-58 — the government's proposed ban on replacement workers.

Ultimately, the issue relates to who will protect the interests of the small businesses, the workers whose jobs are threatened and the Canadian families who suffer shortages or higher costs as a result of labour disruptions.

Bill C-58 is a threat not only to businesses and entrepreneurs, but also to the millions of Canadians who rely on vital services provided by companies operating in the federally regulated sector. As a result, the Canadian Chamber of Commerce has grave concerns with regard to this legislation.

[Traduction]

La sénatrice Burey : Sharon Burey, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Osler : Gigi Osler, sénatrice du Manitoba.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Lankin : Frances Lankin, sénatrice de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, du Québec.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, sénatrice de l'Ontario.

La présidente : Dans notre premier groupe de témoins, nous accueillons les témoins suivants en personne : M. Robin Guy, vice-président et chef adjoint, Relations gouvernementales de la Chambre de commerce du Canada; M. Jasmin Guénette, vice-président, Affaires nationales; et Mme Christina Santini, directrice, Affaires nationales de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; ainsi que M. Ryan Greer, vice-président, Affaires publiques et politique nationale de Manufacturiers et Exportateurs du Canada. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je crois savoir que MM. Guy, Guénette et Greer vont présenter un exposé. Nous commencerons par vous, monsieur Guy. Allez-y; vous disposez de cinq minutes, et nous allons surveiller votre temps de parole de près.

Robin Guy, vice-président et chef adjoint, Relations gouvernementales, Chambre de commerce du Canada : Bonjour, honorables sénateurs.

Au nom de la Chambre de commerce du Canada, des 400 chambres de commerce et d'environ 200 000 entreprises au pays, je vous remercie de m'avoir invité à participer à la discussion d'aujourd'hui alors que votre comité examine le projet de loi C-58, qui est l'interdiction des travailleurs de remplacement que propose le gouvernement.

Au bout du compte, l'enjeu, c'est qui protégera les intérêts des petites entreprises, des travailleurs dont l'emploi est menacé et des familles canadiennes qui souffrent de pénuries et de coûts élevés à cause des conflits de travail.

Le projet de loi C-58 constitue une menace non seulement pour les entreprises et les entrepreneurs, mais aussi pour les millions de Canadiens qui dépendent des services essentiels fournis par les entreprises sous réglementation fédérale. Par conséquent, à la Chambre de commerce du Canada, ce projet de loi nous préoccupe beaucoup.

In the fourth quarter of last year, Canada lost 926,400 hours to labour disputes. To put that into context, it's the most in any quarter of the last 18 years. In fact, in a recent Scotiabank report, it stated that Canada is losing more hours of work to striking workers than it lost at any time during the pandemic. All signs indicate that more labour unrest is forthcoming.

The government's discussion paper on anti-replacement worker legislation stated:

The majority of these studies suggest that when a province prohibits replacement workers, this is associated with more frequent strikes and lockouts

If that research is correct, the ban could harm the economy by subjecting Canada's federally regulated telecommunications and transportation infrastructure to even more frequent and lengthy disruptions.

Replacement workers allow organizations in rail, ports, telecom and air to sustain a basic level of "lights on" continuity that preserves critical services for Canadians. These workers are an essential backstop for our economy, able to step in on a temporary basis — in the interests of Canadians — until a work stoppage ends.

There are serious ramifications for all Canadians if we prohibit these workers from keeping those lights on. Outages to our telecommunications infrastructure, which we all count on to be fast and reliable, are often resolved without issue, but, during a strike, replacement workers would not be able to fix problems. Small businesses, including coffee shops or restaurants, would lose their ability to process payments, while Canadians wouldn't be able to reach loved ones.

The Chair: I must apologize for interrupting you. Please slow down a little so that our interpreters can keep pace with you. Thank you.

Mr. Guy: Consider as well that Canadians across the country rely on commuter public transit to get where they're going, including many who rely on rail service to get to and from work each day. Approximately 70 million passengers use rail each year, including along our biggest corridors in the Greater Toronto, Montreal and Vancouver areas. During a rail strike, without replacement workers, we could not ensure that trains continue to move on a reliable schedule. Tens of thousands of Canadians would be forced to find alternative ways to get where they need to go.

Au quatrième trimestre de l'an dernier, le Canada a perdu 926 400 heures à cause de conflits de travail. Pour mettre ces chiffres en contexte, cela représente le plus d'heures perdues dans tout trimestre depuis 18 ans. En fait, dans un rapport récent de la Banque Scotia, on signale que le Canada a perdu plus d'heures de travail à cause des travailleurs en grève qu'à tout moment durant la pandémie. Tout indique que plus d'agitation ouvrière s'en vient.

On peut lire ce qui suit dans le document de travail qu'a produit le gouvernement sur ce projet de loi contre les travailleurs de remplacement :

La majorité [des] études suggèrent que lorsqu'une province interdit le recours aux travailleurs de remplacement, cela se traduit par des grèves et des lock-out plus fréquents...

Si cette recherche est exacte, l'interdiction pourrait nuire à l'économie, parce que des conflits plus fréquents et plus longs pourraient toucher les secteurs des télécommunications et de l'infrastructure de transport sous réglementation fédérale.

Les travailleurs de remplacement permettent aux organisations des secteurs ferroviaire, portuaire, des télécommunications et aérien de maintenir un niveau d'activité de base afin d'assurer les services essentiels pour les Canadiens. Ces travailleurs sont un filet de sécurité capital pour l'économie, car ils peuvent prêter main-forte de manière temporaire — dans l'intérêt des Canadiens — jusqu'à la fin d'un arrêt de travail.

Cela aurait des incidences graves pour tous les Canadiens si l'on interdisait à ces travailleurs de maintenir les services. On arrive souvent sans problème à régler les pannes dans l'infrastructure des télécommunications, une résolution que nous voulons rapide et fiable, mais durant une grève, les travailleurs de remplacement seraient incapables de résoudre les problèmes. Les petites entreprises, dont les cafés et les restaurants, perdraient leur capacité de traiter les paiements, et les Canadiens ne pourraient pas joindre leurs proches.

La présidente : Je m'excuse de vous interrompre. Veuillez ralentir un peu pour que les interprètes puissent suivre le rythme. Merci.

M. Guy : Songez aussi au fait que des Canadiens de partout au pays comptent sur le transport en commun pour se déplacer. Bon nombre se servent du transport ferroviaire pour se rendre au travail et en revenir tous les jours. Environ 70 millions de passagers utilisent les services ferroviaires tous les ans, notamment sur les principaux corridors du Grand Toronto, de Montréal et de Vancouver. Durant une grève ferroviaire, sans travailleurs de remplacement, on ne pourrait pas garantir que les trains continuent de circuler selon un horaire fiable. Des dizaines de milliers de Canadiens se verraient forcés de trouver d'autres solutions pour se déplacer.

Air travel would also be significantly impacted, especially in the many communities that can only be accessed by plane. If pilots, baggage handlers or the workers who fuel planes were to go on strike, replacement workers would not be able to ensure Canadians could keep moving. Canadians going on vacation would need to cancel their trips, workers wouldn't be able to get home and Canadians in fly-in communities would be cut off. Simply put, there's no need or benefit from banning the temporary use of replacement workers.

The role of the government should be to defend the public interest, not to promote the interests of one of the parties in a strike. Canada's long-established collective bargaining system has been carefully crafted to ensure employers and unions reach agreements at the bargaining table. This new legislation would tip the balance of power and potentially inflict severe economic consequences on Canadian communities, businesses and workers.

While the Canadian Chamber of Commerce fundamentally does not support Bill C-58, if senators do support, we would encourage to consider amending this legislation. At a minimum, we would recommend that senators include an exemption for using replacement workers in instances that are in the national economic interest to the country. We would also recommend senators amend the proposed legislation to begin at the notice of dispute rather than the notice to bargain. To find the right balance in Bill C-58 and to ensure critical infrastructure continues to operate, the Senate should remove restrictions on transferring employees between workplaces. Additionally, we would urge senators to reverse amendments on its enforcement date to 18 months to allow for its proper implementation.

As the Minister of Labour stated, our credibility as a trading nation depends on the stable operation of our supply chains. We must do everything we can to preserve that stability. We couldn't agree more; however, this bill will do the opposite.

Thank you again for the opportunity. I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Guy. We will move on to Mr. Guénette.

[Translation]

Jasmin Guénette, Vice-President, National Affairs, Canadian Federation of Independent Business: Good afternoon. My name is Jasmin Guénette, Vice-President of National Affairs at the Canadian Federation of Independent

Le transport aérien subirait aussi de grandes conséquences, surtout dans les nombreuses collectivités auxquelles on ne peut accéder que par avion. Si les pilotes, les bagagistes ou les travailleurs qui approvisionnent les avions en carburant déclenchaient une grève, les travailleurs de remplacement ne pourraient pas garantir les déplacements des Canadiens. Ceux qui voulaient partir en vacances devraient annuler leur voyage, les travailleurs ne pourraient pas retourner chez eux et les Canadiens vivant dans des collectivités qui ne sont accessibles que par avion se retrouveraient complètement isolés. Pour le dire simplement, il n'est pas nécessaire ni utile d'interdire le recours temporaire aux travailleurs de remplacement.

Le gouvernement devrait défendre l'intérêt public, et non promouvoir les intérêts d'une des parties à la grève. Le système de négociation collective établi de longue date au Canada a été conçu soigneusement pour que les employeurs et les syndicats concluent des ententes à la table de négociation. Ce nouveau projet de loi déséquilibrerait les forces en présence et pourrait infliger des dommages économiques graves aux villes, aux entreprises et aux travailleurs du Canada.

Même si fondamentalement, la Chambre de commerce du Canada n'appuie pas le projet de loi C-58, si les sénateurs décidaient de l'appuyer, nous vous encouragerions à le modifier. Au minimum, nous vous recommanderions d'inclure une exemption pour le recours aux travailleurs de remplacement quand c'est dans l'intérêt économique du pays. Il faudrait aussi modifier ce projet de loi pour qu'il s'applique dès la réception d'un avis de différend, plutôt qu'à la réception d'un avis de négociation. Pour trouver le bon équilibre dans le projet de loi C-58 et garantir le maintien en service de l'infrastructure essentielle, le Sénat doit retirer les restrictions sur le transfert d'employés entre des lieux de travail. De plus, nous vous exhortons à rejeter les amendements sur la date d'entrée en vigueur du projet de loi pour revenir à 18 mois et assurer sa bonne mise en œuvre.

Comme l'a dit le ministre du Travail, notre crédibilité comme pays commerçant dépend du fonctionnement stable des chaînes d'approvisionnement. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour préserver cette stabilité. Nous ne pourrions pas être plus d'accord; toutefois, ce projet de loi va faire le contraire.

Merci encore de m'avoir invité. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

La présidente : Merci beaucoup, monsieur Guy. Nous passons à M. Guénette.

[Français]

Jasmin Guénette, vice-président, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : Bonjour. Je m'appelle Jasmin Guénette, vice-président, Affaires nationales, Fédération canadienne de

Business, or CFIB. With me is my colleague Christina Santini, Director of National Affairs.

We would like to thank the committee for inviting us. My colleague and I will share our comments and then answer your questions.

The CFIB represents 97,000 small and medium-sized enterprises, or SMEs, in every sector of the economy and from every region in the country.

We are concerned that Bill C-58 will lead to an increasing number of strikes and therefore more major disruptions in the supply chain.

British Columbia and Quebec already have laws on using replacement workers. They have seen more strikes than most other provinces, including in federally regulated private businesses.

Canadian SMEs are worried about the harmful effect this bill could have on their businesses, the people they employ and the customers they serve. Keep in mind that no one represents or defends the interests of SMEs and their employees at bargaining tables in large federal industries.

Strikes have negative effects on the economy that are disproportionate to the benefits that a union could potentially gain. During federal infrastructure strikes, too many SMEs lose sales and inventory, pay penalties, and scale down production and working hours.

That is why an in-depth analysis of Bill C-58 is essential for getting a better handle on how it could impact the economy. There is a reason all similar bills have been defeated in the past: It is simply not worth it.

[English]

Christina Santini, Director, National Affairs, Canadian Federation of Independent Business: Overall, 73% of our members with an opinion said that they would not support a ban on replacement workers, and 92% supported having federally regulated workplaces that are instrumental to the supply chain be defined as essential service providers.

Thus, overall, the Canadian Federation of Independent Business, or CFIB, opposes the adoption of the bill, and we continue to recommend that workers instrumental to the supply chain — such as ports, railways and interprovincial trucking — be deemed essential and referred to binding arbitration.

l'entreprise indépendante (FCEI). Je suis en compagnie de ma collègue Christina Santini, directrice, Affaires nationales.

Nous tenons à remercier le comité pour cette invitation. Ma collègue et moi vous ferons part de nos commentaires et nous pourrions répondre à vos questions.

La FCEI représente 97 000 propriétaires de PME dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays.

Nous craignons que le projet de loi C-58 n'entraîne une augmentation du nombre de grèves, et donc, davantage de perturbations majeures de la chaîne d'approvisionnement.

La Colombie-Britannique et le Québec ont déjà des lois sur l'utilisation de travailleurs de remplacements et ils ont connu plus de grèves que la plupart des autres provinces, y compris si l'on fait la comparaison avec les entreprises du secteur privé sous réglementation fédérale.

Les PME canadiennes sont préoccupées par l'impact négatif que ce projet de loi pourrait avoir sur leur entreprise, les personnes qu'elles emploient et les clients qu'elles servent. Je vous rappelle que personne ne représente ni ne défend les intérêts des PME et leurs employés à la table de négociations dans ces grandes industries fédérales.

Les grèves entraînent des conséquences néfastes pour l'économie qui sont disproportionnées par rapport au bénéfice qu'un syndicat peut éventuellement en tirer. En cas de grève dans les infrastructures fédérales, de trop nombreuses PME perdent des ventes, de l'inventaire, paient des pénalités et réduisent la production et les heures de travail.

C'est pourquoi une analyse détaillée de ce projet de loi est primordiale afin de s'assurer de mieux comprendre l'impact que le projet de loi C-58 pourrait avoir sur l'économie. Il y a une raison pour laquelle tous les projets de loi semblables ont été défaits par le passé : le jeu n'en vaut pas la chandelle.

[Traduction]

Christina Santini, directrice, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante : En tout, 73 % de nos membres qui avaient une opinion ont dit qu'ils n'appuieraient pas l'interdiction des travailleurs de remplacement, et 92 % étaient en faveur de désigner les milieux de travail sous réglementation fédérale qui contribuent aux chaînes d'approvisionnement comme fournisseurs de services essentiels.

C'est pourquoi de manière générale, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la FCEI, s'oppose à l'adoption de ce projet de loi. Nous continuons de recommander que les travailleurs qui participent aux chaînes d'approvisionnement — comme les ports, les chemins de fer et le camionnage

That being said, the bill needs to be thoroughly reviewed and discussed without partisan politics at play. As the supply chain does affect everyone, all interested stakeholders and members of the public should be engaged in open consultations on the impacts of a possible work stoppage on public health, on security and on the economy as a whole. An independent, third-party evaluation of the costs and the impacts of a work stoppage should be required before they are allowed to happen. A stronger assessment of the impacts of a work stoppage needs to be built into the legislation.

We would suggest that the committee consider amending proposed section 87.4(2) of the Canada Labour Code in the bill to provide the employer and union with 60 days to enter into a supply of service agreement — not 15 — and to build in a requirement for open and public consultations of Canadian small- and medium-sized enterprises, as well as the people they employ and the communities they serve, as it's not just the two people at the table who know what the impacts will be.

Lastly, we would note that the minister said that the bill needed 18 months to be implemented after receiving Royal Assent. Another potential amendment that this committee could make would be to bring back the 18-month implementation period.

We thank you for your attention, and we remain available to answer questions.

The Chair: Thank you very much. Mr. Greer, please go ahead.

Ryan Greer, Vice-President, Public Affairs and National Policy, Canadian Manufacturers and Exporters: Thank you for having me here today on behalf of Canadian Manufacturers and Exporters, or CME. CME has been the voice of Canada's industrial economy since 1871, advocating on behalf of manufacturers and helping them to grow to improve the well-being of their workers and the communities in which they operate. CME is pleased to be here, just as we were pleased to appear before members of Parliament to share our perspectives on Bill C-58.

Minister O'Regan has stated that Bill C-58 is “. . . one of the most significant changes to federal collective bargaining that Canada has ever seen . . .” This significant change will have significant impacts on the critical supply chains that Canada's small, medium and large manufacturers rely on.

Collective bargaining is an important part of a fair and functioning economy. However, there is a fundamental difference between a work stoppage at a port or railway and most

interprovincial — soient considérés comme essentiels et soient soumis à l'arbitrage contraignant.

Cela dit, il faut examiner le projet de loi en profondeur et en discuter sans partisanerie politique. Puisque les chaînes d'approvisionnement touchent tout le monde, toutes les parties intéressées et le public doivent participer à des consultations ouvertes sur les conséquences que pourrait avoir un arrêt de travail sur la santé publique, la sécurité et l'économie dans son ensemble. Il faut demander à un tiers indépendant d'évaluer les coûts et les conséquences d'un arrêt de travail avant de le permettre. Le projet de loi doit prévoir une évaluation plus robuste des incidences des arrêts de travail.

Nous proposons que votre comité amende le paragraphe 87.4(2) proposé du Code canadien du travail dans le projet de loi pour que l'employeur et le syndicat aient 60 jours afin de conclure une entente de prestation de service — et non 15 jours — et qu'on exige des consultations ouvertes et publiques des PME canadiennes, de leurs employés et des collectivités qu'elles servent, car ce ne sont pas les deux seules personnes à la table de négociation qui connaissent les incidences qu'aurait un arrêt de travail.

Enfin, le ministre a dit qu'il fallait 18 mois pour mettre le projet de loi en œuvre après la sanction royale. Votre comité pourrait aussi proposer de ramener la période avant la mise en œuvre à 18 mois.

Nous vous remercions de votre attention, et nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup. Monsieur Greer, allez-y.

Ryan Greer, vice-président, Affaires publiques et politique nationale, Manufacturiers et Exportateurs du Canada : Je vous remercie de m'avoir invité ici aujourd'hui au nom de Manufacturiers et Exportateurs du Canada. Nous sommes la voix de l'économie industrielle au Canada depuis 1871. Nous défendons les manufacturiers et les aidons à prendre de l'expansion pour améliorer le bien-être de leurs travailleurs et des collectivités où ils sont situés. Nous sommes ravis d'être ici, tout comme nous étions ravis de témoigner devant les députés pour faire connaître notre point de vue sur le projet de loi C-58.

Le ministre O'Regan a dit que ce projet de loi était « l'un des changements les plus importants apportés au régime fédéral de négociations collectives que le Canada n'ait jamais vus. » Ce changement majeur aura des conséquences importantes sur les chaînes d'approvisionnement essentielles sur lesquelles les petites, moyennes et grandes entreprises comptent au Canada.

Les négociations collectives représentent une partie importante d'une économie équitable et fonctionnelle. Cependant, il y a une différence fondamentale entre un arrêt de travail dans un port ou

other public or private sector organizations. The interconnected nature of modern manufacturing and logistics means that disruptions in these parts of the supply chain reverberate through the entire economy.

When labour action stops the movement of goods, it imposes harm on manufacturers and their workers in communities that are often hundreds or even thousands of kilometres away. That is neither fair nor functional.

This significant change is also ill-timed. Last year, Canadian manufacturers paid a heavy price for the stoppages at the B.C. ports and the St. Lawrence Seaway. This summer, our members are, at great cost, navigating labour uncertainty at both of Canada's Class I railways, the Port of Montreal and, most recently, the Canada Border Services Agency.

The impacts on manufacturers are more than just cost increases, production cuts, reduced hours or layoffs, and reputational damage when goods stop moving. Just the threat of disruptions can lead to delaying investments, hiring or other decisions when companies are facing uncertainty about their ability to access inputs and get their products to customers.

Last month, CME surveyed over 225 members from coast to coast regarding the potential impacts of a Canada-wide rail stoppage. Two thirds of manufacturers indicated a strike would have significant or severe impacts on their operations, and many were already incurring additional costs, as they were taking pre-emptive measures, such as securing alternative modes of transportation and increasing inventory. As one manufacturer put it, "In a challenging market, the last thing a company wants to do is send 300 loyal employees home for a few days, a week or more due to critical materials not arriving on time at our manufacturing facilities." Additionally, nearly 40% of manufacturers indicated that previous strikes have had a significant or severe impact on their company's reputation with customers.

When we say these labour disruptions are harming Canada's reputation as a reliable trading partner, that 40% figure is what we're referring to. Countries don't actually trade with each other; companies do. These disruptions are impacting the global reputation of Canada's manufacturers.

In this environment, manufacturers are looking to parliamentarians to acknowledge that these disruptions are a problem, and to show a genuine interest and commitment to trying to address them. Instead, Parliament is contemplating

une compagnie ferroviaire et un arrêt de travail dans la plupart des autres organisations publiques ou du secteur privé. La nature interconnectée de la fabrication et de la logistique modernes est telle que les conflits de travail dans ces parties de la chaîne d'approvisionnement se répercutent dans toute l'économie.

Quand des moyens de pression arrêtent le transport des biens, ils causent du tort aux manufacturiers et aux travailleurs dans des collectivités souvent situées à des centaines, voire à des milliers de kilomètres les unes des autres. Une telle situation n'est ni équitable ni fonctionnelle.

En outre, ce changement majeur tombe mal. L'an dernier, les manufacturiers canadiens ont payé un lourd tribut pour les arrêts de travail dans les ports de la Colombie-Britannique et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Cet été, nos membres naviguent à grands frais dans l'incertitude causée par les moyens de pression dans les chemins de fer de catégorie 1, au port de Montréal et, tout récemment, à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Les conséquences sur les manufacturiers concernent plus que la hausse des coûts, la diminution de la production, les heures réduites, les mises à pied et les dommages à la réputation lorsqu'on cesse de déplacer les biens. La seule menace d'un conflit de travail peut mener à un report des investissements, des embauches et d'autres décisions quand les entreprises font face à de l'incertitude relativement à leur capacité d'accéder aux intrants et de livrer leurs produits à leurs clients.

Le mois dernier, nous avons sondé plus de 225 membres de partout au pays concernant les incidences potentielles d'un arrêt de travail dans les chemins de fer à l'échelle du Canada. Les deux tiers des manufacturiers ont indiqué qu'une grève nuirait beaucoup à leurs activités, et bon nombre assumaient déjà des coûts supplémentaires par mesure préventive pour trouver des modes de transport de rechange et augmenter leurs stocks. Comme un manufacturier l'a dit, « dans un marché qui présente des difficultés, la dernière chose que veut faire une entreprise, c'est de renvoyer 300 employés loyaux à la maison pendant quelques jours, une semaine ou plus, parce que les matériaux essentiels n'arrivent pas à temps à l'usine ». De plus, près de 40 % des manufacturiers ont indiqué que les grèves précédentes ont gravement nui à la réputation de leur entreprise auprès de leurs clients.

Quand nous disons que les conflits de travail nuisent à la réputation du Canada en tant que partenaire commercial fiable, nous parlons de ces 40 % de manufacturiers. Dans les faits, ce ne sont pas les pays qui commercent entre eux, mais plutôt les entreprises. Ces conflits nuisent à la réputation mondiale des manufacturiers au Canada.

Dans ce contexte, les manufacturiers se tournent vers les parlementaires pour qu'ils reconnaissent que les conflits de travail constituent un problème, qu'ils s'y intéressent vraiment et qu'ils s'engagent à tenter de régler ce problème. Au lieu de cela,

legislation that, in our view, will compound these supply chain problems. Furthermore, not a single concern or suggestion raised by employer groups has been reflected in the amended bill that is now before you.

I hope this helps you understand why many manufacturers are feeling vulnerable and frustrated. As your committee considers the bill, CME recommends two simple amendments. The first is to add a five-year review clause to Bill C-58 so that the government can assess the impacts and amend the legislation if, and as, necessary. Impact assessments and evaluations are legislative best practices that are well suited to this bill.

To reiterate, Minister O'Regan asserted that Bill C-58 is one of the most significant changes to federal collective bargaining that Canada has ever seen. By this measure, including a review clause is not just prudent and responsible, but also necessary.

As you are hearing, there's a sharp divergence of views as to what the impacts of this legislation will be on the services that Canadians and manufacturers rely upon. Some witnesses have asserted, despite studies to the contrary, that this significant change will not increase the incidence or length of labour disruptions. A reasonable response to the divergence of opinions that is before you would be to add a review clause so that all parliamentarians, unions, business representatives and other stakeholders will have an opportunity to review an evidence-based understanding of Bill C-58's impacts after it has been in force for five years.

Our second recommendation, to echo my colleagues, is to change the coming-into-force date back to 18 months. As CFIB noted, Minister O'Regan has said quite clearly that the Canada Industrial Relations Board needs this time to prepare. It would be irresponsible not to give it to them.

To close, at this moment, Canadian manufacturers are facing serious questions about the stability and reliability of Canadian supply chains. In our view, Bill C-58 creates more questions, some of which could be answered by the sensible step of adding a review clause to this bill.

Thank you, and I look forward to your questions.

The Chair: Thank you very much.

Colleagues, we'll go to questions. You have four minutes per question, which includes the question and the answer.

le Parlement envisage d'adopter un projet de loi qui, à notre avis, va multiplier les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement. Par ailleurs, aucune des préoccupations soulevées par les groupes d'employeurs ni aucune de leurs suggestions ne fait partie des amendements au projet de loi qui vous est soumis.

J'espère que ce que je vous ai dit vous aidera à comprendre pourquoi les manufacturiers se sentent vulnérables et frustrés. Alors que votre comité examine ce projet de loi, nous vous recommandons d'apporter deux amendements simples. Tout d'abord, il faut ajouter une disposition d'examen quinquennal au projet de loi C-58 pour que le gouvernement en évalue les incidences et le modifie au besoin. Les évaluations des incidences représentent des pratiques législatives exemplaires qui conviendraient bien à ce projet de loi.

Pour mémoire, je rappelle que le ministre O'Regan a affirmé que le projet de loi C-58 constituait l'un des changements les plus importants apportés au régime fédéral de négociations collectives que le Canada ait jamais vus. Dans ces circonstances, il serait non seulement prudent et responsable, mais nécessaire de prévoir un examen ultérieur.

Comme vous pouvez le constater, il y a une grande divergence de points de vue en ce qui a trait aux conséquences qu'aurait ce projet de loi sur les services sur lesquels comptent les Canadiens et les manufacturiers. En dépit des études qui prouvent le contraire, des témoins ont déclaré que ce changement important n'allait pas accroître le nombre ni la durée des conflits de travail. Une réponse raisonnable à la divergence d'opinions serait pour vous d'ajouter une disposition d'examen pour que tous les parlementaires, les syndicats, les représentants d'entreprise et les autres intervenants aient l'occasion d'examiner les incidences du projet de loi C-58 en fonction des données, cinq ans après son entrée en vigueur.

Comme l'ont fait d'autres témoins, nous recommandons aussi de ramener la date d'entrée en vigueur du projet de loi à 18 mois. Comme le représentant de la FCEI l'a indiqué, le ministre O'Regan a dit très clairement que le Conseil canadien des relations industrielles a besoin de temps pour se préparer. Il serait irresponsable de ne pas lui accorder ce délai.

En terminant, à l'heure actuelle, les manufacturiers au Canada sont confrontés à de graves questions en matière de stabilité et de fiabilité des chaînes d'approvisionnement canadiennes. À notre avis, le projet de loi C-58 suscite plus de questions encore, et on pourrait répondre à certaines d'entre elles en ajoutant une disposition d'examen comme il se doit.

Merci, et je répondrai à vos questions avec plaisir.

La présidente : Merci beaucoup.

Chers collègues, nous passons maintenant aux questions. Vous disposez de quatre minutes chacun pour poser vos questions et entendre les réponses.

I have a question, and I will only ask it of Mr. Guy in the interests of time. You noted that, as a result of this legislation, we would likely see more strikes, longer strikes and more frequent strikes, but do you not believe that a ban on replacement workers would actually be an incentive for employers to bargain in good faith and resolve disputes in a more expeditious manner?

Mr. Guy: When I read the government's discussion paper on the issue, that's where the information that I see is coming from in terms of it stating, "The majority of these studies suggest that when a province prohibits . . ." — this is in locations where they do have a ban, and you see more frequent, longer strikes. It's not me saying that; it's the government's own paper. It's experts from the academic community.

So, no, I trust the government's discussion paper saying that this would lead to more strikes and more frequent strikes.

The Chair: We're going to explore that further, I'm sure.

Senator Cordy: Thank you all so much for being here, and for your well-prepared and concise presentations.

For my first question, I'll start with Mr. Greer. We heard yesterday from Mr. Rafael Gomez, Director of the Centre for Industrial Relations and Human Resources at the University of Toronto. He said you have to be careful about a piece of legislation like this that might change the equilibrium in the labour relations system. He also cited a study by one of his PhD students who looked at a 20-year window, where 98.6% of labour negotiations never ended up with a strike, meaning that the likelihood of a strike happening is 1.4% of the time.

We also heard from Bea Bruske, President of the Canadian Labour Congress. She said the use of work stoppages is reported to both sides in a contract negotiation when they get to the bargaining table, but when employers are allowed to use — and I'm using her word — "scabs," it puts a thumb on the scale in favour of the employer.

We've been studying the bill and listening to panellists coming in with different opinions on what works and doesn't work with the bill. Would this bill not bring equilibrium to labour relations by removing "the thumb from the scale"? Is there equality when businesses are allowed to bring in replacement workers?

Mr. Greer: Thank you so much for the question.

J'ai une question, et pour gagner du temps, je ne vais la poser qu'à M. Guy. Vous avez dit qu'à cause de ce projet de loi, il pourrait y avoir des grèves plus nombreuses, plus longues et plus fréquentes, mais ne croyez-vous pas que l'interdiction des travailleurs de remplacement inciterait en fait les employeurs à négocier de bonne foi et à résoudre les conflits plus vite?

M. Guy : Quand je lis dans le document de discussion du gouvernement sur la question que la majorité des études portent à croire que lorsqu'une province interdit... C'est de là que cela vient. On parle ici des endroits où il y a une interdiction, et les grèves y sont plus fréquentes et plus longues. Ce n'est pas moi qui le dis, cela figure dans le document du gouvernement lui-même. Cela vient de chercheurs universitaires qui ont étudié la question.

Donc, non, je fais confiance au document de discussion du gouvernement, qui dit que cela conduirait à plus de grèves et à des grèves plus fréquentes.

La présidente : Nous allons approfondir la question, j'en suis sûre.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup à tous d'être parmi nous et merci d'être arrivés si bien préparés, avec des exposés concis.

Pour ma première question, je m'adresserai à M. Greer. Nous avons entendu hier M. Rafael Gomez, directeur du Centre des relations industrielles et des ressources humaines de l'Université de Toronto. Il a déclaré qu'il fallait être prudent avec un texte législatif comme celui-ci, qui pourrait changer l'équilibre dans le système des relations du travail. Il a également cité une étude réalisée par l'un de ses doctorants sur les négociations collectives menées sur une échelle de 20 ans, selon laquelle 98,6 % des négociations collectives n'aboutissent jamais à la grève, ce qui signifie que la probabilité d'une grève est de 1,4 %.

Nous avons également entendu Bea Bruske, présidente du Congrès du travail du Canada. Elle a déclaré que le recours aux arrêts de travail est accessible aux deux parties lors d'une négociation de contrat, mais que lorsque les employeurs sont autorisés à utiliser — et je reprends son terme — des « briseurs de grève », cela tend à favoriser l'employeur.

Dans l'étude de ce projet de loi, nous avons entendu des témoins nous présenter une multitude d'opinions différentes sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans ce projet de loi. Ce projet de loi ne viendrait-il pas justement mieux équilibrer les relations de travail en supprimant cet avantage pour les employeurs? Les règles sont-elles vraiment équitables quand les entreprises sont autorisées à faire appel à des travailleurs de remplacement ?

M. Greer : Merci beaucoup pour cette question.

The figure you cited of 98% or so of collective bargaining not resulting in a strike, I think, answers part of your question, which is that this bill is a solution in search of a problem. There is a carefully calculated equilibrium that exists in the collective bargaining system. As the minister has asserted, this is the most significant change that has ever been brought to it. I think that's why you're hearing some concern from our members.

I'll be perfectly blunt: If our members saw some evidence or believed this would, in fact, reduce the incidence or length of these disruptions, they would be demanding that we come here and speak in favour of the bill. We haven't seen that evidence presented to the House committee. I haven't seen it presented here. There have been some assertions.

There are some studies that Mr. Guy mentioned that are in the federal consultation which say the experiences in Quebec and British Columbia have proven otherwise: It has increased these disruptions.

Our concern is that a significant change of this nature will, in fact, result in more. That is why we're recommending that a review clause would actually be a fairly sensible inclusion in this bill. There is a strong divergence of opinions, and, ultimately, with a change this substantive, it would be prudent for the government and Parliament to look at impacts five years on to assess whether it's changing the incidence at all and assess whether the legislation is fit for service, or if it needs to be amended or otherwise adjusted.

Senator Cordy: Mr. Guénette, do you have anything to add to that?

[Translation]

Mr. Guénette: I will repeat what my colleague said: We are very worried about the consequences this bill could have on the frequency of strikes. Our members are very worried. The SMEs we represent often suffer the collateral damage of this type of labour dispute. They do not receive the merchandise they were supposed to. They lose sales and pay financial penalties. It would be a shame to introduce a bill that would ultimately further disrupt the supply chain and the hard work that SME owners do every day.

[English]

Mr. Guy: If you take a look at the number of hours of workers striking in B.C. and Quebec, they are significantly higher than the country average, so I would say it's the complete opposite to what you are quoting there. This is actually putting the thumb on the scale in favour of one party, and I would suggest that one party would be the union.

Le chiffre que vous avez cité, à savoir qu'environ 98 % des négociations collectives n'aboutissent pas à la grève, répond, je crois, en partie à votre question, à savoir que ce projet de loi est une solution en quête d'un problème. Il existe un équilibre soigneusement calculé dans le système de négociation collective. Comme l'a affirmé le ministre, il s'agit du changement le plus important jamais apporté à ce système. Je pense que c'est la raison pour laquelle vous entendez des inquiétudes de la part de nos membres.

Je serai très candide : si nos membres avaient des preuves ou croyaient que cela réduirait réellement l'incidence ou la durée de ces perturbations, ils exigeraient que nous venions ici pour nous prononcer en faveur du projet de loi. Ces preuves n'ont pas été présentées au comité de la Chambre. Je ne les ai pas entendues ici non plus. Il y a eu diverses affirmations.

M. Guy a mentionné certaines études qui ont été prises en compte dans les consultations fédérales, selon lesquelles les expériences du Québec et de la Colombie-Britannique attesteraient du contraire : les perturbations ont augmenté.

Nous craignons qu'un changement aussi important de cette nature ne crée encore plus de perturbations. C'est pourquoi nous recommandons d'inclure une disposition de révision dans le projet de loi. Il y a de fortes divergences d'opinions et, finalement, pour un changement aussi important, il serait prudent que le gouvernement et le Parlement examinent l'incidence du nouveau régime au bout de cinq ans pour évaluer s'il est utile ou s'il doit être modifié d'une manière ou d'une autre.

La sénatrice Cordy : Monsieur Guénette, avez-vous quelque chose à ajouter?

[Français]

M. Guénette : Je reprendrai les mots de mon collègue : on est très inquiet des conséquences que ce projet de loi pourrait avoir sur le nombre d'incidences de grèves. Nos membres sont très inquiets. Les PME que nous représentons subissent souvent les dommages collatéraux de ce genre de conflit de travail. Elles ne reçoivent pas la marchandise qu'elles devraient recevoir. Elles perdent des ventes et paient des pénalités financières. Ce serait dommage qu'on présente un projet de loi qui viendrait ultimement perturber davantage la chaîne d'approvisionnement et le dur labeur que ces propriétaires de PME font chaque jour.

[Traduction]

M. Guy : Si vous regardez le nombre d'heures de grève en Colombie-Britannique et au Québec, il est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale, alors je dirais que c'est totalement l'inverse de ce que vous dites. Cela équivaut plutôt à conférer l'avantage à une partie plus qu'à l'autre, et je dirais que cette partie serait le syndicat.

Senator Seidman: Thank you very much for being with us today.

I must say it's very disturbing to hear words like "exacerbate our productivity," "erode our global reputation" and "costly supply chain disruptions that impact the livelihood of Canadians." I think all of you have said very similar things. That's disturbing to hear.

I have a couple of questions. The first is on data.

We did hear very different presentations yesterday from academic witnesses who said there is no data to suggest that prohibition of replacement workers would have this impact that you refer to — in other words, increasing the frequency of strikes, as well as the types and length of strikes.

Do you have data, first of all, on the frequency of the use of replacement workers in strikes by federally regulated industries? Do you have information or data on the types of workers that are used to replace striking workers? Are they line workers inside or outside the company, or outside the province? That is my first question on data.

Second, do you have empirical evidence on the effects of strikes? You are talking a lot in general terms. You spoke about the Quebec study, Mr. Guy. There are cause-and-effect relationships, and you cannot say necessarily that because of Quebec's laws, they have more strikes. There are a number of intervening factors there. It may be a correlation, but not a cause and effect. I'm putting all of that on the table and asking you — I will start with you, Mr. Guy — to help me understand what leads you to make these declarations.

Mr. Guy: The one report that I alluded to in my opening remarks was the Scotiabank report. I'm happy to forward that.

Subsequently, the Canadian Chamber's Business Data Lab did a little bit of a review in terms of the data that is publicly available in order to come up with the 18-year stat that I quoted in my opening statement. That is the data we are using. I am more than happy to pass that along to senators through the clerk after this meeting.

Senator Seidman: Do you have actual numbers on the frequency of the use of replacement workers?

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Je dois dire qu'il est très troublant d'entendre des mots comme « augmenter davantage notre productivité », « éroder notre réputation mondiale » et « des perturbations coûteuses de la chaîne d'approvisionnement qui ont des conséquences sur les moyens de subsistance des Canadiens ». Je pense que vous avez tous dit des choses très similaires. C'est inquiétant à entendre.

J'ai quelques questions à poser. La première concerne les données.

Nous avons entendu hier des exposés très différents de la part de chercheurs universitaires qui ont déclaré qu'il n'y avait pas de données portant à croire que l'interdiction des travailleurs de remplacement aurait l'effet que vous décrivez, c'est-à-dire qu'elle ferait augmenter la fréquence, de même que la nature et la durée des grèves.

Avez-vous des données, tout d'abord, sur la fréquence du recours à des travailleurs de remplacement dans les grèves dans les secteurs sous réglementation fédérale? Disposez-vous d'informations ou de données sur les types de travailleurs utilisés pour remplacer les grévistes? S'agit-il de travailleurs d'autres segments de la chaîne de l'intérieur ou de l'extérieur de l'entreprise, ou de travailleurs de l'extérieur de la province? C'est ma première question sur les données.

Deuxièmement, disposez-vous de preuves empiriques des effets des grèves? Vous parlez beaucoup en termes généraux. Vous avez parlé de l'étude québécoise, monsieur Guy. Il y a des liens de cause à effet, et on ne peut pas nécessairement dire que parce que le Québec a des lois, il y a plus de grèves. Il y a un certain nombre de facteurs qui entrent en ligne de compte. Il peut y avoir une corrélation, mais pas de lien de cause à effet. Je lance tout cela et vous demande de m'aider à comprendre ce qui vous amène à faire ces affirmations. Je vais commencer par vous, monsieur Guy.

M. Guy : Le seul rapport auquel j'ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire est celui de la Banque Scotia. Je serai heureux de vous le transmettre.

Ensuite, le Laboratoire de données sur les entreprises de la Chambre de commerce du Canada a procédé à un examen des données accessibles au public afin d'établir les statistiques sur 18 ans que j'ai citées dans ma déclaration préliminaire. Ce sont les données que nous utilisons. Je serai ravi de les transmettre aux sénateurs par l'entremise de la greffière après la réunion.

La sénatrice Seidman : Avez-vous des chiffres réels sur la fréquence du recours aux travailleurs de remplacement?

Mr. Guy: The actual frequency of replacement workers is challenging given the definition in Quebec and B.C. versus what is being proposed. It is a bit different, so, no, I do not necessarily have that number. It is more so just the hours lost.

Senator Seidman: Do we have data on if the workers are typically internal or external to the company? Do the workers live inside or outside the province? Who are the replacement workers? Do we have data on that?

Mr. Guy: Yes. The one we tend to hear more is on the rail side. For example, on the rail side of things, managers are provided basic training on how to keep the trains moving. That's probably the best example I could give in terms of the one that we hear the most.

At the end of the day, a lot of the federally regulated industries that we're talking about today are not jobs that simply anyone like me or you could go do. I would like to try to use a crane at one point, but it probably would not be the best result.

Senator Seidman: Thank you. I wonder if Mr. Greer —

The Chair: I'm afraid you're out of time, Senator Seidman. This is an important line of questioning; maybe we can come back to it.

Senator Osler: Thank you to the witnesses for being here today. I have the same question for all of you. Perhaps we will start with CME, then CFIB and then the Canadian Chamber of Commerce.

The committee has heard the concerns regarding Bill C-58 and possible impacts on the domestic economy, the day-to-day life of Canadians and Canadian global competitiveness. We have also heard labour concerns about power imbalances.

How could Bill C-58 balance the need to keep Canada's economy moving whilst ensuring that workers receive equitable treatment from their employers?

Mr. Greer: Thank you. It is a great question. In our view, there is a balance that exists in the system right now. Most collective bargaining does not result in strikes. Employers and unions alike want nothing more than to reach a deal at the negotiating table, and a strike or a lockout, or any other stoppage, is often devastating for workers and their families, just

M. Guy : Il est difficile de déterminer la fréquence réelle du recours aux travailleurs de remplacement, étant donné que les définitions en vigueur au Québec et en Colombie-Britannique diffèrent un peu de ce qui est proposé. Donc non, je n'ai pas nécessairement de chiffres. Il s'agit plutôt d'heures perdues.

La sénatrice Seidman : Avons-nous des données sur le fait que ces travailleurs proviennent généralement de l'intérieur ou de l'extérieur de l'entreprise? Ces travailleurs habitent-ils à l'intérieur ou à l'extérieur de la province? Qui sont les travailleurs de remplacement? Avons-nous des données à ce sujet?

M. Guy : Oui. Nous avons surtout des exemples du secteur ferroviaire. Par exemple, dans ce secteur, les cadres reçoivent une formation de base sur la façon de faire fonctionner les trains. C'est probablement le meilleur exemple que je puisse donner de ce que nous entendons le plus souvent.

En fin de compte, bon nombre des entreprises sous réglementation fédérale dont nous parlons aujourd'hui n'offrent pas des emplois que n'importe qui, comme vous ou moi, pourrait exercer. J'aimerais bien essayer d'utiliser une grue à un moment donné, mais cela ne donnerait probablement pas le meilleur résultat.

La sénatrice Seidman : Merci. Je me demande si M. Greer...

La présidente : Je crains que votre temps ne soit écoulé, sénatrice Seidman. Il s'agit d'une question importante; nous pourrions peut-être y revenir.

La sénatrice Osler : Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. J'ai la même question pour chacun de vous. Nous pouvons peut-être entendre d'abord la réponse des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, puis celle de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et enfin, celle de la Chambre de commerce du Canada.

Notre comité a entendu les diverses préoccupations concernant le projet de loi C-58 et ses effets possibles sur l'économie nationale, le quotidien des Canadiens et la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Nous avons également entendu les préoccupations des travailleurs concernant les déséquilibres de pouvoir.

Comment peut-on, dans le projet de loi C-58, trouver le juste équilibre entre la nécessité de maintenir les activités dans l'économie canadienne et celle que les travailleurs reçoivent un traitement équitable de la part de leur employeur?

M. Greer : Merci. C'est une excellente question. Selon nous, le système actuel est équilibré. La plupart des négociations collectives n'aboutissent pas à des grèves. Les employeurs et les syndicats ne souhaitent rien de plus que de parvenir à un accord à la table des négociations, et une grève ou un lockout, ou tout autre arrêt de travail, est souvent dévastateur pour les travailleurs

as it is for employees, members of the supply chain and workers impacted by that. It is always a last resort.

In our view, the best way to preserve balance with regard to this bill is to move with extreme caution. It is alarming when we hear the minister talking about this being the biggest change in Canadian history with regard to federal labour relations. That is why so many of our members — who are already in the midst of recovering from and preparing for future stoppages — get nervous when they hear that kind of language.

They are looking for continuity and stability. They recognize the importance of collective bargaining, but also recognize that these critical supply chain enablers are completely different than a private or public service that may have a much smaller sphere of influence, whereas we are talking about small and medium-sized manufacturers — which are hundreds of thousands of kilometres away with no control over the situation — that are suddenly sending employees home or shutting down production, certainly losing revenue and incurring other costs.

Moving with caution when it comes to changes this big would be our view.

Then, as I mentioned in my remarks, we're also not oblivious to the fact that there is a lot of political support for this bill. It will pass and receive Royal Assent at some point. That is why we believe a review clause would be a fair and appropriate way to examine exactly what the impacts are, and make sure that we can calibrate the legislation and its impacts on Canada's overall collective bargaining regime to ensure we maintain a balance that should exist.

Ms. Santini: Thank you. There is already a certain level of balance if the two parties can reach a deal at the table over 96% of the time. The key question is the issue that this bill is truly trying to address and its key purpose. In terms of responsibility, it's about ensuring that the department has enough time to implement it — as it stated that it would — and, from our perspective, trying to build in certain accountabilities for the two parties at the table to take into consideration the whole economy. That is why we're suggesting and recommending that section 87.4 of the code be revisited to build in that consultation requirement.

Recently, the Canada Industrial Relations Board did a consultation on the impacts of a strike for the CN and CPKC rail lines. They provided stakeholders with one week to provide their input. I still had some members submitting their stories a couple

et leurs familles, tout comme pour les employés, les membres de la chaîne d'approvisionnement et les travailleurs qui en subissent les conséquences. Il s'agit toujours d'une solution de dernier recours.

À notre avis, la meilleure façon de préserver l'équilibre dans le cadre de ce projet de loi est d'agir avec une extrême prudence. Il est alarmant d'entendre le ministre dire qu'il s'agit du plus grand changement dans l'histoire des relations de travail fédérales au Canada. C'est pourquoi un si grand nombre de nos membres — qui sont déjà en train de se remettre d'arrêts de travail et de se préparer à en subir d'autres — sont nerveux lorsqu'ils entendent ce genre de propos.

Ils sont à la recherche de continuité et de stabilité. Ils reconnaissent l'importance de la négociation collective, mais aussi le fait que ces acteurs essentiels de la chaîne d'approvisionnement sont complètement différents d'un service privé ou public dont la sphère d'influence peut être beaucoup plus restreinte. Nous parlons là de petites et moyennes entreprises manufacturières — qui se trouvent à des centaines de milliers de kilomètres et n'ont aucun contrôle sur la situation — qui renvoient soudainement leurs employés chez eux ou arrêtent leur production, ce qui entraîne forcément une perte de revenus et divers autres coûts.

Nous sommes d'avis qu'il faut agir avec prudence avant d'apporter des changements de cette ampleur.

Par ailleurs, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, nous ne sommes pas insensibles au fait que ce projet de loi bénéficie d'un vaste soutien politique. Il sera adopté et finira par recevoir la sanction royale. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait juste et approprié d'y inclure une disposition d'examen afin d'évaluer quels en sont les effets exactement et de veiller à bien calibrer la loi et son incidence sur l'ensemble du régime de négociation collective au Canada pour garantir le maintien de l'équilibre qui doit exister.

Mme Santini : Merci. Il existe déjà un certain équilibre si les deux parties peuvent parvenir à un accord à la table de négociations dans plus de 96 % des cas. La grande question est celle du problème que ce projet de loi vise réellement à régler et de son objet principal. En termes de responsabilité, il s'agit de s'assurer que le ministère dispose de suffisamment de temps pour mettre la loi en œuvre — comme ses dirigeants ont déclaré qu'ils le feraient — et, de notre point de vue, d'essayer d'intégrer certaines responsabilités pour les deux parties à la table, afin de prendre en considération l'ensemble de l'économie. C'est pourquoi nous recommandons que l'article 87.4 du code soit revu afin de prescrire cette exigence de consultation.

Récemment, le Conseil canadien des relations industrielles a mené une consultation sur les conséquences d'une grève pour les lignes ferroviaires du CN et du CPKC. Il a donné une semaine aux parties prenantes pour faire part de leurs commentaires.

of weeks later. Fifteen days for employers and unions to reach an agreement clearly does not allow them time.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Thank you to everyone for being here. Ms. Santini, I would like to delve deeper into the matter of the 15-day period. I want to make sure I fully understand your position.

You agree with the principle that an agreement must be reached. The law requires that an agreement be reached between the employer and the union to decide which activities are essential, but you disagree with how long the agreement lasts?

Ms. Santini: Or the method.

Senator Petitclerc: Or the method. I will let you explain.

Ms. Santini: Apparently the employer and the unions have agreed and identified what positions and roles are essential in order to maintain the services necessary for public health and safety. But is that really what is in all of the freight cars? Do we really know who is using the airplanes? For what reasons? Why would it be between just two parties?

That is what we are asking you to consider. Since you are reviewing this provision, how can you make sure it is as effective as possible and takes into account the well-being, health and safety of all Canadians, by engaging Canadians?

Senator Petitclerc: So, if I understand correctly, you think that the time period of 15 days — I am asking because what we have heard, in any case, is that it is already being done within 15 days.

Ms. Santini: I am suggesting a longer time period because we would like to impose a consultation between the two parties, meaning that employers and employees would have to begin consultations, hold public consultations.

There will be a strike, or there might be one, and we are in negotiations. What would the impacts be?

Senator Petitclerc: So you would impose an additional consultation for employers and unions in all of those negotiations, and it could take up to 60 days? Is that your position?

Ms. Santini: Yes, that is our suggestion.

Quelques semaines plus tard, certains membres me soumettaient encore leurs témoignages. Quinze jours pour que les employeurs et les syndicats parviennent à un accord, ce n'est manifestement pas assez.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Merci à tous d'être là. Madame Santini, je voudrais creuser cette question de la période de 15 jours. J'aimerais être certaine de bien comprendre votre position.

Vous êtes d'accord sur le principe selon lequel il faut conclure une entente. Dans la loi, une entente est exigée entre l'employeur et le syndicat pour décider quelles sont les activités essentielles, mais vous n'êtes pas d'accord sur la durée de cette entente?

Mme Santini : Et sur la manière.

La sénatrice Petitclerc : Et sur la manière. Je vais vous laisser nous expliquer cela.

Mme Santini : Ce que l'on peut comprendre, c'est que l'employeur et les syndicats s'entendent et identifient quelles sont les positions et les fonctions essentielles pour maintenir les services nécessaires à la sécurité publique et à la santé publique. Mais est-ce vraiment ce qui est dans tous les wagons? Est-ce qu'on sait vraiment qui utilise les avions? Pour quelles raisons? Pourquoi est-ce que ce serait seulement entre deux parties?

C'est la question que l'on vous demande de considérer. Puisque l'on réexamine cette disposition, comment peut-on s'assurer qu'elle est aussi efficace qu'elle peut l'être et qu'elle considère le bien-être, la sécurité et la santé publique de tous les Canadiens, en engageant les Canadiens?

La sénatrice Petitclerc : Donc, si je comprends bien, vous considérez que la période de 15 jours n'est pas... Je le demande, parce que ce qu'on a entendu, c'est que de toute façon, cela se fait déjà à l'intérieur de 15 jours.

Mme Santini : La raison pour laquelle je suggère une plus longue durée, c'est qu'on aimerait imposer une consultation entre les deux parties, ce qui voudrait dire que les employeurs et les employés devraient ouvrir les consultations et tenir des consultations publiques.

Il y aura une grève, ou il y aura potentiellement une grève, et on est en négociations. Quels seraient les impacts?

La sénatrice Petitclerc : Donc, on ajoute une consultation de plus auprès des employeurs et des syndicats dans toutes ces négociations, et cela pourrait prendre jusqu'à 60 jours? C'est votre position?

Mme Santini : Ce serait notre suggestion, oui.

Senator Petitiere: Okay. When I read that, I think there are people on the ground, the employers and unions, who know their workplaces and are able to identify which activities would be essential. That would guard against any interruption in service and productivity if those essential activities are clearly identified as they should be, if I am reading the bill correctly. But you are not confident in that? You're not sure it will be done that way?

Ms. Santini: From my understanding, it's not that simple. Let's say the briefing notes prepared for the transport minister, when there was a strike at the port of Montreal, stated that it was not possible to identify which shipments contained insulin.

Senator Petitiere: I see, thank you. That is very helpful.

[English]

Senator Lankin: Thank you to all of you for joining us here today. My own background is in negotiations on the union side, although I have been in a number of roles as the employer and I bargained with unions that way. I have a bit of experience on both sides, but I wanted to set out my background.

I would fully expect some of the things you raised. I understand the positions that are being put forward. A couple of them shocked me, so I wanted to touch on some specifics with individuals.

Mr. Guy, you talked about inserting a clause that must give consideration to the national economic interest. Are those the words you used? Did I get that concept right?

Mr. Guy: That is the concept.

Senator Lankin: Sorry, I am old and I've been through this a few times, but that immediately brings to mind the debates on — in situations where even when the parties agreed to refer it to arbitration for a different dispute resolution mechanism — the insertion of the words “ability to pay.” There have been flirtations with that. In most places, it has not been brought about or inserted in legislation. Where there have been examples, it didn't last long because it's ambiguous. It is very difficult for anyone to adjudicate and bring that decision to the table. Quite quickly, I could see that rolling into a Supreme Court challenge of a provision that undermines the Charter guarantee of the right to strike.

La sénatrice Petitiere : D'accord. Moi, quand je lis cela, je me dis qu'on a des gens qui sont sur le terrain, les employeurs, le syndicat, qui connaissent leurs milieux et qui sont capables d'identifier quelles seraient les activités essentielles. À partir de ce moment-là, il y a une protection contre tous les bris de service et les bris de productivité, si ces activités essentielles sont bien identifiées comme elles devraient l'être, si je lis bien le projet de loi. Mais vous n'avez pas confiance? Vous n'êtes pas certains que cela va se faire de cette façon?

Mme Santini : Selon ce que l'on comprend, ce n'est pas aussi simple que cela. Disons que les notes d'information préparées pour le ministre des Transports, quand il y a eu la grève au port de Montréal, disaient qu'on ne pouvait pas identifier quelles cargaisons sur le paquebot contenaient de l'insuline.

La sénatrice Petitiere : Je comprends, merci. Cela m'aide beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Lankin : Je vous remercie tous et toutes de vous joindre à nous aujourd'hui. J'ai moi-même fait l'expérience des négociations du côté syndical, bien que j'aie occupé un certain nombre de fonctions patronales aussi et que j'aie négocié avec les syndicats à ce titre. J'ai donc une certaine expérience des deux côtés et je tenais à vous donner une idée de mon parcours.

Je m'attendais totalement à certaines des choses que vous avez dites. Je comprends les positions avancées. Certaines choses m'ont toutefois choquée, c'est pourquoi je voudrais aborder certains éléments avec les personnes concernées.

Monsieur Guy, vous avez parlé d'intégrer une disposition dictant de tenir compte de l'intérêt économique national. Est-ce bien ce que vous avez dit? Ai-je bien compris le concept?

M. Guy : C'est le concept.

La sénatrice Lankin : Désolée, je suis vieille et j'ai vécu ce genre de situation plusieurs fois, et cela me rappelle immédiatement les débats sur l'insertion des mots « capacité de payer », même dans des situations où les parties elles-mêmes ont convenu de renvoyer l'affaire en arbitrage pour obtenir un mécanisme différent de règlement des différends. On a donc déjà flirté avec ce concept. Dans la plupart des cas, il n'a pas été intégré à la loi. Dans les quelques cas où on l'a fait, toutefois, cela n'a pas duré longtemps parce que c'est ambigu. Il est très difficile pour quiconque de se prononcer et de prendre une décision. Très rapidement, je pourrais très bien imaginer une contestation jusque devant la Cour suprême, parce que cette disposition porterait atteinte au droit de grève garanti par la Charte.

Could you tell me how you would see that actually enacted in this legislation? You suggested an amendment, and I don't understand how that could be practically done.

Mr. Guy: Yes. What we are saying when we are talking about the national economic interest is, for example, rail or ports. Let's use the example from last summer because it's fresh in everybody's minds. We saw businesses — fertilizer companies — in Saskatchewan having to close down mines.

Senator Lankin: I don't want to be rude. I do understand the concerns that you're talking about regarding the supply chain and the impacts. I thought I heard you suggest we needed to amend the legislation to bring in that concept. Could you be more specific about that, and how you would see an adjudication and the decision making of that work — the mechanics as opposed to the philosophy of it?

Mr. Guy: Again, it becomes an issue of the national economic interest. If there are companies having to close their doors, I would suggest that is in the national economic interest, if it is a major Canadian company.

This is what we are saying now: With this current legislation, unfortunately, the economic interest of the country — to move forward, to ensure we have jobs and to ensure we have investment within the country — is actually something that is considered with regard to labour disruption.

Senator Lankin: Thank you. Please thank your president and CEO. I had a good conversation with him in the lead-up to this consideration. I appreciated the time that he provided to me.

Mr. Guénette, you said something and I wonder if you could repeat it to me. You were talking about strikes. It sounded declarative: They're always bad, and they hurt more than — and I think you said "unions"; you did not refer to workers, which is what this is about — the unions benefit. Could you read that to me again, please?

Mr. Guénette: Of course.

Senator Lankin: Thank you.

Mr. Guénette: In essence, I said that a long strike has harmful consequences for the economy as a whole, which are disproportionate to the benefit that one union can obtain.

The Chair: Senator Lankin, I would love to give you more time as the sponsor, but I have a long line of senators waiting.

Pourriez-vous me dire comment vous envisageriez que ce soit mis en œuvre dans ce projet de loi? Vous avez recommandé un amendement, mais je ne vois pas comment cela pourrait se faire dans la pratique.

M. Guy : Oui. Quand nous parlons de l'intérêt économique national, nous pensons par exemple aux chemins de fer ou aux ports. Prenons l'exemple de l'été dernier, puisque tout le monde l'a encore en tête. Nous avons vu des entreprises, des entreprises d'engrais notamment, en Saskatchewan, qui ont dû fermer des mines.

La sénatrice Lankin : Je ne veux pas vous manquer de respect. Je comprends les préoccupations dont vous parlez et les répercussions le long de la chaîne d'approvisionnement. J'ai cru vous entendre dire que nous devrions modifier le projet de loi pour y introduire ce concept. Pourriez-vous être plus précis et nous dire comment vous verriez cet ajout et la prise de décisions dans ce domaine, la mécanique concrète plutôt que la philosophie?

M. Guy : Là encore, cela devient une question d'intérêt économique national. Si des entreprises doivent fermer leurs portes, je dirais que c'est dans l'intérêt économique national, s'il s'agit d'une grande entreprise canadienne.

C'est ce que nous disons : selon le projet de loi dans sa version actuelle, malheureusement, l'intérêt économique du pays — la croissance, les emplois et les investissements dans le pays — est en fait quelque chose à prendre en compte s'il y a des interruptions du travail.

La sénatrice Lankin : Merci. Je vous prie de remercier votre président-directeur général. J'ai eu une bonne conversation avec lui en amont de cette étude. Je lui suis reconnaissante du temps qu'il m'a accordé.

Monsieur Guénette, vous avez dit une chose que j'aimerais bien vous entendre répéter. Vous parliez de grèves. Cela semblait ne laisser place à aucun doute : elles sont toujours mauvaises et font plus de mal que ce que les syndicats en retirent — et je crois que vous avez dit « les syndicats »; vous n'avez pas dit « les travailleurs », mais c'est ce dont il s'agit. Pourriez-vous me relire cela, s'il vous plaît?

M. Guénette : Bien sûr.

La sénatrice Lankin : Merci.

M. Guénette : En gros, j'ai dit qu'une longue grève a des conséquences néfastes pour l'ensemble de l'économie, qui sont disproportionnées par rapport aux avantages qu'un syndicat peut en tirer.

La présidente : Sénatrice Lankin, j'aimerais vous donner plus de temps en tant que marraine du projet de loi, mais j'ai une longue liste de sénateurs qui attendent.

Senator Lankin: I understand. Next round, please.

Senator Bernard: I will concede my time to Senator Lankin because I was interested in that question.

Senator Lankin: Thank you, Senator Bernard. I appreciate it.

Mr. Guénette, I don't want to misinterpret you. You are not saying that CFIB's position is opposed to the right to strike?

Mr. Guénette: Absolutely not.

Senator Lankin: I wanted to be very clear because of the translation I heard.

Mr. Guénette: No, that's not what I meant. What I meant is what I said to you.

Senator Lankin: Okay.

Mr. Greer, it's alluring to pick up on your suggestion about a review period. All legislation should be reviewed, whether it's included in the legislation or not. Unfortunately, even when it's in the legislation, reviews often do not happen within the time period. You called for five years, and that was echoed by others at the table.

This is my concern and my experience in collective bargaining and in bargaining contracts: There are occasions where you might get a two-year or three-year contract, but often they are three-year, four-year or five-year contracts, particularly with large employers in the federally regulated sector.

I don't see how a five-year review clause could be helpful. Are you suggesting simply a review clause? Maybe it is a 10-year review clause? Or is there a reason for the five years that you're putting forward?

Mr. Greer: No, I don't think there's a lot of magic with five. We considered that some of these contract terms are two, three or four years in length. There could perhaps be a middle ground, where a full review might be over a longer period — such as six, seven or eight years — but in an interim review, there will be data and experience, and there should be learnings. We think it is a legislative best practice to review these things. We would support another term of length if that were deemed more suitable by this committee.

Senator Lankin: I'm not attributing this to you, but, in the discussion we've heard, it has much more to do with the political forecast. People want to review this legislation. That's where the pushback comes from on that as well.

La sénatrice Lankin : Je comprends. J'aimerais parler au prochain tour, s'il vous plaît.

La sénatrice Bernard : Je vais céder mon temps à la sénatrice Lankin parce que cette question m'intéressait.

La sénatrice Lankin : Je remercie la sénatrice Bernard. Je vous en suis reconnaissante.

Monsieur Guénette, je ne veux pas déformer vos propos. Vous ne dites pas que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est contre le droit de faire la grève?

M. Guénette : Absolument pas.

La sénatrice Lankin : Je voulais mettre les choses au clair à cause de l'interprétation que j'ai entendue.

M. Guénette : Non, ce n'est pas ce que je voulais dire. Ce que je voulais dire, ce sont les mots que j'ai prononcés.

La sénatrice Lankin : D'accord.

Monsieur Greer, il est intéressant de revenir sur votre suggestion d'examen périodique. Toute législation devrait faire l'objet d'un examen, que ce soit inclus ou non dans le libellé. Malheureusement, même lorsque c'est indiqué, les examens n'ont souvent pas lieu dans les délais impartis. Vous avez demandé un délai de cinq ans, et d'autres personnes à la table étaient d'accord.

Voici ce qui me préoccupe et ce que j'ai constaté lors des négociations et des conventions collectives. Il arrive qu'il y ait un contrat de deux ou trois ans, mais ils sont souvent de trois, quatre ou cinq ans, en particulier pour les grands employeurs du secteur sous réglementation fédérale.

Je ne vois pas en quoi une disposition prévoyant un examen quinquennal pourrait être utile. Suggérez-vous simplement une disposition d'examen? Peut-être s'agit-il d'un examen décennal? Ou y a-t-il une raison pour le délai de cinq ans que vous proposez?

M. Greer : Non, je ne pense pas que cinq est un chiffre magique. Nous avons pensé que certains de ces contrats ont une durée de deux, trois ou quatre ans. Il pourrait peut-être y avoir un juste milieu, où un examen complet serait réalisé après une période plus longue — comme six, sept ou huit ans —, mais un examen intermédiaire comportera des données et des expériences, et aussi des apprentissages. Nous pensons que revoir ces choses est une bonne pratique législative. Nous serions favorables à une autre durée qui conviendrait mieux au comité.

La sénatrice Lankin : Je ne dis pas que c'est vous, mais, d'après les discussions que nous avons entendues, c'est plutôt une question de prévisions politiques. Les gens veulent examiner cette législation. C'est de là que viennent également les objections.

For my last question, all of you have discussed reversing the amendment that moved it to a 12-month implementation after Royal Assent in order to go back up to 18 months.

Mr. Greer, it may have been you who made reference to the Canada Industrial Relations Board. The chair of the board was here yesterday and said that with the resources and the commitment that they've already started, 12 months is sufficient. The minister was here, too. When I originally talked with him, 18 months was it. There was pushback and the committee wanted change. He said he would not support going to 12 months until the full mediation services and the Canada Industrial Relations Board, at the end of the road, said that it was a reasonable time frame. They've concurred with that. Why are all of you suggesting that it should go back to 18 months?

Mr. Greer: As you know, the minister, when first introduced, said 18 months, and he was quite forceful in that regard. The fact that his view on that has changed along with the amendment is, perhaps, a little bit curious.

What worries us the most — to go back to the minister's original sort of statement — is that this is one of the biggest changes in Canadian federal labour relations history, so caution and prudence are, in our view, more important than what a six-month difference may mean in the overall timeline.

Senator Lankin: Okay, but you do acknowledge that the Canada Industrial Relations Board has now said to us that 12 months is fine?

Mr. Greer: Yes.

Senator Lankin: Thank you.

The Chair: If I could probe a little bit on the 18 or 12 months, we have heard about the Canada Industrial Relations Board being ready, willing and able. What about the time required to undertake the consultation on regulations that must also accompany this process? Do you think it can be done in 12 months?

Mr. Greer: That's a question for those who will undertake the consultations. In our experience, it's always possible to do consultations in an expedited manner, but those consultations don't often meet the expectations of our members and supply chain partners whom we work with because they're often designed around an outcome or with a timeline in mind, as opposed to a genuine good faith discussion of challenges, opportunities and how to make sure we get something right. I would say that we've been burned before on a lot of consultations that are built around timelines instead of getting to the right outcomes.

Ma dernière question est la suivante. Vous avez tous proposé d'annuler l'amendement qui prévoyait une mise en œuvre dans les 12 mois après la sanction royale, afin de revenir à 18 mois.

Monsieur Greer, c'est peut-être vous qui avez fait référence au Conseil canadien des relations industrielles. La présidente du conseil était ici hier et a déclaré que, à la lumière de ses ressources et de ses engagements, un délai de 12 mois est suffisant. Le ministre était également présent. Lorsque je me suis entretenue avec lui, il était question de 18 mois. Il y a eu des réactions négatives et le comité voulait apporter un changement. Il a dit qu'il ne soutiendrait pas le passage à 12 mois tant que les services de médiation complets et le Conseil canadien des relations industrielles ne diraient pas que c'est un délai raisonnable. Il s'est ensuite rallié à cette position. Pourquoi suggérez-vous tous de revenir à 18 mois?

M. Greer : Comme vous le savez, le ministre a dit 18 mois la première fois qu'on lui a présenté le projet de loi, et il était très ferme à cet égard. Le fait que son point de vue ait changé en même temps que l'amendement est peut-être un peu curieux.

Ce qui nous inquiète le plus — pour revenir à la déclaration initiale du ministre —, c'est qu'il s'agit de l'un des changements les plus importants dans l'histoire des relations de travail fédérales au Canada, de sorte que la prudence est, à notre avis, plus importante que ce qu'une différence de six mois peut signifier dans le calendrier global.

La sénatrice Lankin : D'accord, mais vous reconnaissez que le Conseil canadien des relations industrielles nous a dit qu'un délai de 12 mois est acceptable, n'est-ce pas?

M. Greer : Oui.

La sénatrice Lankin : Je vous remercie.

La présidente : Si je peux me permettre de revenir sur la durée de 18 ou de 12 mois, nous avons entendu dire que le Conseil canadien des relations industrielles était prêt, disposé et capable de le faire. Qu'en est-il du temps nécessaire pour entreprendre la consultation sur les règlements, qui doit également accompagner ce processus? Pensez-vous que cela puisse se faire en 12 mois?

M. Greer : C'est une question qui s'adresse à ceux qui réaliseront les consultations. D'après notre expérience, il est toujours possible de mener des consultations accélérées, mais elles ne répondent pas toujours aux attentes de nos membres et des partenaires de la chaîne d'approvisionnement avec lesquels nous travaillons. En effet, elles sont souvent effectuées en fonction d'un résultat ou d'un délai, au lieu d'avoir une véritable discussion de bonne foi sur les défis, les occasions et la manière de s'assurer que nous faisons quelque chose de bien. Je dirais que nous avons déjà été échaudés par de nombreuses consultations axées sur un calendrier au lieu de chercher à obtenir des résultats adéquats.

[Translation]

Senator Cormier: My questions are for Ms. Santini and Mr. Guénette.

Thank you for being here. I am from New Brunswick so I understand some of the issues facing SMEs. SMEs helped build the regions I am from, so I understand that the balance of power can be difficult.

I would like to go back to Senator Petitclerc's question regarding the additional consultation.

Ms. Santini, I believe you said there should be an additional consultation in the process leading to a strike before the strike is called. So you would like employers and unions to consult.

Can you elaborate? Whom would they consult, and in what regard? Would employers have to consult SMEs?

Ms. Santini: It would be an open and public consultation, similar to what the Canadian Industrial Relations Board did recently with CN and CPKC. They called for an open consultation. A mechanism would of course have to be established to support it, but it would serve to ensure that their analysis of what is essential or a service that cannot be interrupted is complete and that they fully understand the impact of their actions. The analysis or consultation could also inform the government for subsequent actions that could be taken. There are different tools and ways for the government to intervene in a collective bargaining process.

Senator Cormier: To continue, you mentioned a public consultation, but what would the scope, criteria and considerations of that public consultation be? There are two parties, and the world of work is clearly structured between employers and unions. It is an organized structure with two clearly defined parties. What real results could you achieve with that type of consultation?

Ms. Santini: Based on the interpretation of section 87.4, they have to come to an agreement on which positions are essential. They do that in a vacuum because they are only familiar with their own experience and may have a few specific stakeholders. We have not been consulted, other than indirectly through the CIRB. We do nonetheless have information we can share to help them. When will they decide to use that information to identify specific positions? We are not saying that the person in question —

[Français]

Le sénateur Cormier : Mes questions s'adressent à Mme Santini et M. Guénette.

Je vous remercie d'être ici. Je viens du Nouveau-Brunswick, alors je crois comprendre certains des enjeux des petites et moyennes entreprises. Les régions de chez nous sont construites grâce aux petites et moyennes entreprises, alors je comprends que le rapport de force peut être difficile.

J'aimerais revenir à la question de la sénatrice Petitclerc concernant la consultation supplémentaire.

Madame Santini, je crois que vous avez mentionné qu'il y devrait y avoir une consultation supplémentaire dans ce processus menant à une grève, avant que la grève ne soit déclenchée. Donc, vous souhaiteriez que les employeurs consultent et que les syndicats consultent.

Pouvez-vous me donner plus de précisions? Qu'ils consultent qui, quoi? Est-ce que les employeurs doivent consulter les PME?

Mme Santini : C'est une consultation ouverte et publique, un peu comme le Conseil canadien des relations industrielles l'a fait récemment avec le CN et le CPKC. Ils avaient fait un appel de consultation ouverte. Bien entendu, un mécanisme devrait être mis en place pour l'appuyer, mais il viserait à s'assurer que leur analyse de ce qui est essentiel ou de ce qu'est un service qui doit être maintenu est complète et qu'ils comprennent bien l'impact de leurs actions. L'analyse ou la consultation pourrait aussi informer le gouvernement sur les actions subséquentes qui pourraient être posées. Il y a différents outils et différentes manières pour le gouvernement d'intervenir lors d'un processus de négociation collective.

Le sénateur Cormier : Je vais aller plus loin. Vous mentionnez une consultation publique, mais quelle pourrait être l'ampleur d'une consultation publique, selon quels critères et quelles considérations? Puisqu'on a deux parties, il y a une structure dans l'organisation du monde du travail entre les employeurs et les syndicats; c'est une structure organisée avec deux parties bien structurées. Quels résultats réels pourriez-vous obtenir avec une consultation de ce genre?

Mme Santini : Si l'on se base sur l'interprétation de l'article 87.4, ils doivent en arriver à une entente sur les postes qui seraient essentiels. Ils font cela dans un trou noir, car ils connaissent seulement leur propre expérience et ils ont peut-être quelques intervenants précis. Nous n'avons pas été consultés, sinon par l'intermédiaire du CCRI. Pourtant, nous avons des données que nous pouvons partager avec eux pour les éclairer. À quel point décident-ils d'utiliser ces données pour identifier des postes précis? On ne va pas commenter ou dire que la personne en question —

Senator Cormier: I don't want to interrupt you, but what is the relationship between federally regulated businesses and your businesses?

Ms. Santini: Do you mean as clients or as users? Yes, precisely. That was regarding the supply chain.

Senator Cormier: I have one last question. I don't want to put you on the spot, but you mentioned partisan politics and I would like to know what you are referring to in this context. In your opinion, what in the bill smacks of partisan politics? The Senate is increasingly independent, so I would like to understand.

Mr. Guénette: It is not so much what is in the bill that seems partisan, but rather the reason it was introduced at this time. In our view, it was introduced now because of the alliance between the Liberals and the NDP. There is a reason that similar bills were not enacted in the past, by either the Liberals or the Conservatives, in 2019 and 2016. A bill such as this one could have a very serious impact on the economy, so each time a similar bill was introduced in the past —

[English]

The Chair: Thank you, Mr. Guénette.

Senator Burey: Thank you so much for being here. I want to follow up on something you said, Mr. Guy, regarding the last quarter having more striking workers. Could you expand on that and what you feel it's attributed to? We heard in previous testimony from some academics — who had done work for over 40 years — that, overall, even including B.C. and Quebec, there was nothing significant nor anything of note in terms of increasing strikes, but you said that in the last quarter that had occurred. Could you just expand on that? Give me some examples of what you're talking about in the last quarter.

Mr. Guy: The purpose of providing the stats in terms of both the Scotiabank report number and the fourth quarter number, I think, is to show that businesses are facing a significant amount of disruption within our supply chains. Whether we're talking about the pandemic when it was impossible to get pieces to lower your blinds, whether we're talking about disruptions at blockades, or whether we're talking about the B.C. port strike or the St. Lawrence Seaway port strike, in total, over the last several years, our supply chains have obviously been under serious constraint. The numbers are to show the total number of strike hours within the federal sector, trying to show and paint a picture of the reliability factor being a massive issue for Canadian businesses, both big and small.

Le sénateur Cormier : Je ne veux pas vous interrompre, mais quelle est la relation entre les entreprises sous réglementation fédérale et vos entreprises?

Mme Santini : Comme clients ou comme utilisateurs? Oui, précisément. C'était par rapport à la chaîne d'approvisionnement.

Le sénateur Cormier : J'aurais une dernière question. Je ne veux pas vous coincer, mais vous avez parlé de politique partisane et j'aimerais comprendre ce que vous entendez dans ce contexte. Dans le projet de loi, selon vous, qu'est-ce qui relève d'une politique partisane? Puisque nous sommes de plus en plus un Sénat indépendant, j'aimerais comprendre.

M. Guénette : Ce n'est pas tant ce qui est écrit dans le projet de loi qui semble partisan, mais plutôt la raison pour laquelle il est présenté en ce moment. Nous prétendons que la raison pour laquelle le projet de loi est présenté maintenant, c'est l'alliance entre le Parti libéral et le NPD. Il y a une raison pour laquelle des projets de loi similaires n'ont pas été adoptés par le passé, tant par les libéraux que par les conservateurs, en 2019 et en 2016. Un projet de loi comme celui-ci a un potentiel très grave sur l'économie, et donc chaque fois qu'un projet de loi similaire a été présenté par le passé —

[Traduction]

La présidente : Merci, monsieur Guénette.

La sénatrice Burey : Je vous remercie infiniment d'être ici. J'aimerais revenir sur une chose que vous avez dite, monsieur Guy, concernant le fait qu'il y a eu plus de travailleurs en grève au dernier trimestre. Pourriez-vous nous expliquer à quoi c'est attribuable? Lors d'un témoignage précédent, des universitaires — qui ont travaillé pendant plus de 40 ans — nous ont dit que, dans l'ensemble, même en incluant la Colombie-Britannique et le Québec, il n'y avait pas eu d'augmentation significative ou notable des grèves. Or, vous dites que c'est arrivé au cours du dernier trimestre. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Donnez-moi quelques exemples de ce dont vous parlez pour le dernier trimestre.

M. Guy : L'objectif de fournir les chiffres du rapport de la Banque Scotia et du quatrième trimestre est, je pense, de montrer que les entreprises rencontrent un nombre important de perturbations au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Qu'il s'agisse de la pandémie, lorsqu'il était impossible d'obtenir des pièces pour baisser les stores, qu'il s'agisse des perturbations liées aux barrages, ou qu'il s'agisse de la grève des ports de la Colombie-Britannique ou de la Voie maritime du Saint-Laurent, nos chaînes d'approvisionnement ont manifestement été soumises à de sérieuses contraintes au cours des dernières années. Les chiffres visent à indiquer le nombre total d'heures de grève dans le secteur fédéral, afin de montrer que le facteur fiabilité est un problème majeur pour les entreprises canadiennes, qu'elles soient grandes ou petites.

Senator Burey: Having your answer now, do you think that this bill could stabilize that? If it's an incentive to come to an agreement faster, both sides are incentivized. What do you say about that?

Mr. Guy: I'll quote the government's discussion paper, where it says that in the provinces that do have a ban on replacement workers, it is accompanied by longer, more frequent strikes. I would point back to the research that we see — that the government is pointing to — which actually states the opposite. It creates more instability than it does stability.

Senator Burey: Thank you for that answer.

I'll quickly ask about the maintenance of service agreements. All things being equal — the bill is passed, and it was voted on by all parties in the other place — are you currently working on any maintenance of service agreements? What are your industries doing in the eventuality that this bill is passed as is?

Mr. Greer: To be perfectly blunt, our members are contending with a number of potential labour stoppages that are in front of them right now. We're looking at potential disruption to the Class I rail service. We've surveyed our members. They project that if the rail lines stop, it will cost them approximately \$247,000 per day in lower revenues.

Senator Burey: I was asking if you were preparing for the bill. Are you doing any preparations?

Mr. Greer: At this point, we're preparing for potential labour disruptions that are happening this summer. Once the bill is passed, we'll be working to prepare the best we can for whatever changes and disruptions that may cause.

Senator Burey: Thank you.

Senator Dasko: Thank you to our witnesses.

I'll be very brief. Excuse me if my questions might have been answered. My first question is to Mr. Guy.

You expressed concern about the inability of workers to be able to move to different locations to deal with essential and emergency services. Yesterday, we had a witness here — Mr. Gary Robertson — who is the senior official with the department. When asked this question directly, he said there would be an ability for companies to move workers, especially to deal with emergency services.

Do you see something quite different? He assured us very specifically about that. I wanted to get your opinion of how you see it.

La sénatrice Burey : Maintenant que vous avez répondu, pensez-vous que ce projet de loi pourrait stabiliser la situation? S'il s'agit d'une incitation à parvenir plus rapidement à un accord, les deux parties sont encouragées à le faire. Qu'en dites-vous?

M. Guy : Le document de travail du gouvernement indique que dans les provinces qui interdisent les travailleurs de remplacement, les grèves sont plus longues et plus fréquentes. Je voudrais revenir sur les recherches que nous voyons — et que le gouvernement cite — et qui affirment en fait le contraire. Ce mécanisme accroît l'instabilité plutôt que de stabiliser les choses.

La sénatrice Burey : Je vous remercie de cette réponse.

Je vais rapidement poser une question sur le maintien des accords de service. Toutes choses étant égales par ailleurs — le projet de loi est adopté, et tous les partis se sont prononcés dessus à l'autre endroit — travaillez-vous actuellement sur des accords de maintien des services? Que font vos industries dans l'éventualité où ce projet de loi serait adopté tel quel?

M. Greer : Bien franchement, nos membres pourraient être touchés par un certain nombre d'arrêts de travail potentiels. Il pourrait y avoir une perturbation du service ferroviaire de catégorie I. Nous avons sondé nos membres. Ils prévoient que si les lignes ferroviaires s'arrêtent, ils essuieront des baisses de revenus d'environ 247 000 \$ par jour.

La sénatrice Burey : Je vous demandais si vous vous prépariez à l'arrivée du projet de loi. Faites-vous des préparatifs?

M. Greer : Pour l'instant, nous nous préparons aux éventuelles perturbations de travail qui auront lieu cet été. Une fois le projet de loi adopté, nous nous efforcerons de nous préparer le mieux possible aux changements et aux perturbations qui pourraient en résulter.

La sénatrice Burey : Je vous remercie.

La sénatrice Dasko : Je tiens à remercier nos témoins.

Je serai très brève. Excusez-moi si vous avez déjà répondu à mes questions. Ma première s'adresse à M. Guy.

Vous avez exprimé votre inquiétude quant à l'incapacité des travailleurs à se déplacer vers différents endroits pour s'occuper des services essentiels et des services d'urgence. Hier, nous avons entendu un témoin — M. Gary Robertson — qui est un haut fonctionnaire du ministère. Lorsqu'on lui a posé directement cette question, il a déclaré que les entreprises auraient la possibilité de déplacer les travailleurs, en particulier pour les services d'urgence.

Voyez-vous une situation tout à fait différente? Il nous a donné des assurances très précises à ce sujet. Je voulais savoir comment vous voyez les choses.

Mr. Guy: Our members don't see it that way. There is a lot of concern. The telecommunications industry is the example I would point to in this instance of being concerned. It tends to be more contract workers, for example, who would be used in that sector.

Senator Dasko: You said your members see it that way, but how do you see the bill? Do you see the bill as prohibiting this?

Mr. Guy: Yes, we do.

Senator Dasko: So you have a different view from the way the government has interpreted it.

My next question is to Ms. Santini.

You made a comment about partisan politics at work here. I wondered what you meant by that because, of course, all the parties have agreed to this legislation. Where is the partisan angle, or am I missing something in what you were alluding to?

Also, I have a larger question: Does the business community have no friends left in Ottawa?

The Chair: The first question was answered. Let's answer the second question.

Ms. Santini: With regard to the second question, I think you'll have to ask other people in Ottawa to see if we don't have any more friends.

Senator Dasko: I'm asking you.

Ms. Santini: With regard to the first question, indeed, it was answered. However, I would like to point to a concrete example.

When the consultations were launched, before Bill C-58 was presented up front, they presented something that was already cooked. They presented a consultation on what they were going to propose 100% — almost like it was a regulation — versus this: "Hey, is there an issue here? What would be your thoughts, comments or potential solutions?" They said to us, "This is what it is. What are your thoughts on what it's going to be?"

That's not an open and engaged consultation. It was clearly outlined in an agreement with regard to the maintenance of government, and that's what we saw being put in front for consultation, and that's what we're seeing in the House of Commons and now before you.

Senator Dasko: Mr. Guy, did you have a comment?

M. Guy : Nos membres ne voient pas les choses de cette manière. Il y a beaucoup d'inquiétudes. L'industrie des télécommunications est l'exemple que je citerais pour illustrer celles-ci. Ce sont généralement des travailleurs contractuels, par exemple, qui sont utilisés dans ce secteur.

La sénatrice Dasko : Vous avez dit que vos membres voyaient les choses ainsi, mais comment interprétez-vous le projet de loi? Pensez-vous que le projet de loi l'interdit?

M. Guy : Oui, c'est ce que nous croyons.

La sénatrice Dasko : Vous avez donc un point de vue différent de l'interprétation du gouvernement.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Santini.

Vous avez fait un commentaire sur la politique partisane à l'œuvre ici. Je me demandais ce que vous entendiez par là car, bien entendu, tous les partis ont approuvé cette législation. Où est l'aspect partisan, ou ai-je manqué quelque chose dans ce à quoi vous faisiez allusion?

J'ai également une question plus large. Le monde des affaires n'a-t-il plus d'amis à Ottawa?

La présidente : Nous avons répondu à la première question. Passons à la deuxième.

Mme Santini : En ce qui concerne la deuxième question, je pense que vous devrez demander à d'autres personnes à Ottawa pour voir si nous n'avons plus d'amis.

La sénatrice Dasko : C'est à vous que je le demande.

Mme Santini : En ce qui concerne la première question, on y a effectivement répondu. Cependant, je voudrais donner un exemple concret.

Lorsque les consultations ont été lancées, avant que le projet de loi C-58 ne soit devant nous, les décideurs nous ont présenté une chose qui était déjà prête. Ils nous ont soumis une consultation sur ce qu'ils allaient proposer exactement — presque comme s'il s'agissait d'un règlement — au lieu de nous demander : « Y a-t-il un problème ici? Quels seraient vos idées, vos commentaires ou vos solutions potentielles? » Ils nous ont dit : « Voilà ce qui en est. Que pensez-vous de ce qui sera adopté? »

Ce n'est pas un processus de consultation ouvert et mobilisant. Le document a manifestement été élaboré dans un accord sur le maintien au gouvernement. C'est ce qui a fait l'objet d'une consultation, ce que nous avons vu à la Chambre des communes et qui est maintenant devant vous.

La sénatrice Dasko : Monsieur Guy, avez-vous un commentaire à ajouter?

The Chair: I'm sorry, Senator Dasko. We're out of time.

Thank you so much to our witnesses for appearing in person today.

For our next panel, we welcome the following witnesses joining us by video conference: From the Quebec Employers' Council, we welcome Norma Kozhaya, Vice-President of Research and Chief Economist; and Sandra De Cicco, Senior Director of Labour, Health and Legal Affairs. From Federally Regulated Employers – Transportation and Communications, we welcome Derrick Hynes, President and Chief Executive Officer. From the Canadian Federation of Agriculture, we welcome Todd Lewis, First Vice-President; and Brodie Berrigan, Director, Government Relations and Farm Policy.

I understand that Ms. Kozhaya, Mr. Hynes and Mr. Lewis have opening remarks. We'll begin with Ms. Kozhaya. You have five minutes, please, which is being strictly monitored today.

[*Translation*]

Norma Kozhaya, Vice-President, Research and Chief Economist, Quebec Employers' Council: Good evening, honourable senators.

I am Norma Kozhaya, Vice-President, Research and Chief Economist, with the Quebec Employers' Council. With me today is Sandra De Cicco, Director, Labour, Health and Legal Affairs.

The Quebec Employers' Council is made up of businesses and sectoral associations in all sectors of the economy and in all regions of Quebec, and it directly and indirectly represents the interests of more than 70,000 employers of all sizes, in the private sector and the parapublic sector alike.

The members of the Quebec Employers' Council include multiple federally regulated stakeholders, key players in telecommunications, logistics chains, and in the rail, air and shipping sectors, as well as SMEs that depend on supply chains to deliver essential goods and necessary services to the public.

Thank you for this opportunity to present the position of the Quebec Employers' Council on Bill C-58.

The Quebec Employers' Council strongly opposes the bill under consideration. The Canada Labour Code as it stands effectively protects the right to strike. The Quebec Employers'

La présidente : Je suis désolée, sénatrice Dasko. Nous n'avons plus de temps.

Je tiens à remercier nos témoins d'avoir comparu en personne aujourd'hui.

Pour notre prochain groupe, nous accueillons les témoins suivants qui se joignent à nous par vidéoconférence. Nous accueillons les représentantes du Conseil du patronat du Québec : Mme Norma Kozhaya, vice-présidente de la Recherche et économiste en chef, et Mme Sandra De Cicco, directrice principale du Travail, de la santé et des affaires juridiques. Nous souhaitons la bienvenue à M. Derrick Hynes, président et chef de la direction de l'Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale. Nous accueillons les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture : M. Todd Lewis, premier vice-président, et M. Brodie Berrigan, directeur des Relations gouvernementales et de la politique agricole.

Je crois comprendre que Mme Kozhaya, M. Hynes et M. Lewis ont des remarques liminaires à formuler. Nous allons commencer par Mme Kozhaya. Vous disposez de cinq minutes, je vous prie, qui sont strictement contrôlées aujourd'hui.

[*Français*]

Norma Kozhaya, vice-présidente, Recherche et économiste en chef, Conseil du patronat du Québec : Bonsoir, honorables sénateurs.

Je suis Norma Kozhaya, vice-présidente, Recherche et économiste en chef, Conseil du patronat du Québec. Je suis accompagnée aujourd'hui de Sandra De Cicco, directrice principale, Travail, santé sécurité et affaires juridiques.

Le Conseil du patronat du Québec regroupe des entreprises et des associations sectorielles œuvrant dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions du Québec et il représente directement et indirectement les intérêts de plus de 70 000 employeurs de toutes tailles, du secteur tant privé que parapublic.

Le Conseil du patronat du Québec compte parmi ses membres de multiples intervenants sous réglementation fédérale, d'importants acteurs des télécommunications, des chaînes logistiques qui œuvrent dans les industries du transport ferroviaire, aérien et maritime, ainsi que des PME qui dépendent des chaînes d'approvisionnement pour offrir des biens indispensables et des services nécessaires pour la population.

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de vous exposer la position du Conseil du patronat du Québec sur le projet de loi C-58.

Le Conseil du patronat du Québec s'oppose fortement au projet de loi à l'étude. Le Code canadien du travail, dans sa version actuelle, accorde une protection efficace au droit de

Council is of the opinion that prohibiting employers from using replacement workers during a strike could in fact destabilize the current balance of power in the sectors of the Canadian economy that are the most sensitive and critical.

The Quebec Employers' Council also wishes to point out that Quebec's experience shows that there is no benefit to banning replacement workers, either in reducing the number or duration of strikes — the result is in fact the opposite.

Further, Professor Hebdon drew the same conclusions yesterday.

Shutting down operations in federally regulated sectors compromises the ability to maintain services that are considered essential or necessary for public health and safety and for Canada's economic security.

While the Quebec Employers' Council is firmly opposed to introducing a ban on replacement workers, it maintains that such a ban must be limited to employees hired after the notice to bargain was issued. In the opinion of the Quebec Employers' Council, any person who is already with the employer when the notice to bargain is issued and the person replacing that person should be able to do the work of employees during a work stoppage.

The Quebec Employers' Council further maintains, given the importance of federally regulated sectors, that the employer should have the right to use any replacement worker during a work stoppage if the provision of a good or service is necessary to the public interest or economic interest of Canada, even if not necessarily essential.

The Quebec Employers' Council also deplores the fact that only minor changes were made to the process for maintaining essential activities, whereas significant improvements to the process were warranted, especially since the government intends to broaden the ban on replacement workers.

The Quebec Employers' Council maintains that the issue of maintaining essential services should not be the responsibility of the Canadian Industrial Relations Board, but rather should be the responsibility of an authority with experience and recognized expertise in the public interest, specifically, the Federal Court.

In addition to the authority that should be responsible for the issue of essential services, the Quebec Employers' Council maintains that the procedural rules for the instruction of such matters should ensure their effectiveness and speed. That could

grève. Le Conseil du patronat du Québec estime qu'au contraire, c'est le fait d'interdire aux employeurs de recourir à des travailleurs de remplacement durant une grève qui risque de déstabiliser l'équilibre des forces qui existe actuellement, et ce, au sein des secteurs de l'économie canadienne les plus sensibles et névralgiques.

Le Conseil du patronat du Québec tient aussi à rappeler que l'expérience québécoise montre qu'aucun bénéfice n'est attribuable à l'interdiction de recourir aux travailleurs de remplacement, que ce soit en matière de réduction du nombre ou de la durée des arrêts de travail — au contraire.

D'ailleurs, les conclusions du professeur Hebdon hier allaient également dans ce sens.

La cessation des activités dans les secteurs sous réglementation fédérale compromet la possibilité de maintenir des services considérés comme essentiels ou nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité de la population et de la sécurité économique canadienne.

Bien que le Conseil du patronat du Québec soit fermement opposé à l'idée d'interdire le recours aux travailleurs de remplacement, il est d'avis qu'une telle interdiction doit se limiter aux employés embauchés après la date à laquelle l'avis de négociation a été donné. Selon le Conseil du patronat du Québec, toute personne qui travaille déjà pour l'employeur à la date de remise de l'avis de négociation ainsi que la personne remplaçant ou succédant à cette personne devrait pouvoir accomplir le travail d'employés en arrêt de travail.

Par ailleurs, le Conseil du patronat du Québec estime, considérant l'importance des secteurs sous réglementation fédérale, que l'employeur devrait être en droit d'utiliser les services de toute personne pour remplacer un travailleur en arrêt de travail dans les cas où la fourniture d'un bien ou d'un service est requise dans l'intérêt public ou économique du Canada, sans être nécessairement essentielle.

Le Conseil du patronat du Québec déplore par ailleurs le fait que seulement des modifications mineures aient été apportées au processus de maintien des activités essentielles, alors que le processus aurait mérité d'être substantiellement amélioré, surtout dans l'optique où le gouvernement entend élargir l'interdiction de recourir aux travailleurs de remplacement.

Le Conseil du patronat du Québec croit que la question du maintien des services essentiels ne devrait pas relever du Conseil canadien des relations industrielles, mais d'une instance qui possède une expérience et une expertise reconnues dans l'intérêt public, en l'occurrence la Cour fédérale.

Outre l'instance qui devrait être saisie de la question des services essentiels, le Conseil du patronat du Québec croit que les règles de procédure encadrant l'instruction de ces affaires devraient en assurer l'efficacité et la rapidité. Il pourrait s'agir,

be an accelerated procedure, for example, similar to the one for interim injunction applications.

Finally, the Quebec Employers' Council is of the opinion that the government should enact legislation to determine the timeframe within which decisions on maintaining operations must be made, and require that reasons for any extension must be given in writing. Relying on a specialized body with relevant experience and expertise would significantly reduce delays and improve the process overall.

In closing, we hope that these comments and recommendations will help you, as legislators, to make the right decisions in the interest of our society.

Thank you for your attention. We are available for questions and further discussion.

[English]

The Chair: Thank you very much, Ms. Kozhaya. Next to present is Mr. Hynes. Please go ahead.

Derrick Hynes, President and Chief Executive Officer, Federally Regulated Employers – Transportation and Communications: Thank you, chair.

Federally Regulated Employers – Transportation and Communications, or FETCO, is an association representing most of Canada's major airlines, courier companies, marine ports, railways, telecom firms and others in their capacity as employers. FETCO members employ nearly two thirds of all the workers in the federally regulated private sector. Our members are overwhelmingly unionized, with decades of productive collective bargaining with most major private sector unions.

A lot has been said over these past few months related to Bill C-58, which will effectively ban the use of replacement workers during a work stoppage. Unfortunately, much of what has been said to date is simply not rooted in reality. This debate needs to be focused on documented facts. Analysis to date suggests two things: Replacement worker bans result in more strikes and longer strikes. These bans incentivize strike activity and discourage collective bargaining.

Those most affected by replacement worker bans are everyday Canadians. When major employers — like airlines, ports, railways and telecom — are shut down, supply chains break. Shipments are halted. Packages are not delivered. Passengers are

par exemple, d'une procédure accélérée qui s'inspire de celle qui est applicable aux demandes d'injonction provisoire.

Enfin, le Conseil du patronat du Québec est d'avis que le gouvernement devrait légiférer pour déterminer le délai à l'intérieur duquel les décisions en matière de maintien des activités doivent être rendues et pour prévoir que tout dépassement doit être motivé par écrit. Le fait de saisir une instance spécialisée et détenant une expérience et une expertise en la matière permettra de réduire sensiblement les délais et d'améliorer globalement le processus.

En conclusion, nous espérons que ces commentaires et recommandations vous permettront, en tant que législateurs, de prendre les bonnes décisions dans l'intérêt de notre société.

En vous remerciant de votre attention, nous sommes à votre disposition pour les échanges et les questions.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup, madame Kozhaya. Le prochain intervenant est M. Hynes. Allez-y, s'il vous plaît.

Derrick Hynes, président et chef de la direction, Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale : Je vous remercie, monsieur le président.

L'Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale, ou ETCOF, représente la plupart des grandes compagnies aériennes, des entreprises de messagerie, des ports maritimes, des chemins de fer, des entreprises de télécommunications et d'autres entreprises du Canada en leur qualité d'employeurs. Les membres de l'ETCOF emploient près des deux tiers de tous les travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale. Nos membres sont très majoritairement syndiqués, et comptent des décennies de négociations collectives productives avec la plupart des grands syndicats du secteur privé.

Ces derniers mois, beaucoup de choses ont été dites entourant le projet de loi C-58, qui interdira effectivement le recours à des travailleurs de remplacement lors d'un arrêt de travail. Malheureusement, une grande partie des allégations jusqu'à présent ne sont tout simplement pas ancrées dans la réalité. Ce débat doit se concentrer sur des faits étayés. Les analyses effectuées jusqu'à présent indiquent deux choses. Les interdictions de recourir à des travailleurs de remplacement entraînent un plus grand nombre de grèves et des grèves plus longues. Ces interdictions incitent à la grève et découragent la négociation collective.

Les personnes les plus touchées par les interdictions de recrutement de travailleurs de remplacement sont les Canadiens ordinaires. Lorsque de grands employeurs — comme les compagnies aériennes, les ports, les chemins de fer et les

stranded. Internet and cable services are shut down. Banking stops. Critical services provided to Canadians are paused.

To date, neither the government nor any union, nor any academic, has presented a shred of documented evidence that demonstrates how this actually improves the collective bargaining process. In fact, the Minister of Labour reminds us that 96% of all bargaining ends without a work stoppage. This bill is a solution looking for a problem to solve.

Balance exists in this system. Nothing is gained that can be demonstrably proven by banning replacement workers. Government should not be introducing legislation that is sure to add instability to already vulnerable supply chains.

We need to set the record straight on what a replacement worker is. These are not scores of random people hired off the street. They are typically employees of the company — such as managers or supervisors — or contractors with whom the employer has a pre-existing relationship. These are temporary measures.

Replacement workers provide a basic level of service until the strike ends. This is the collective bargaining system in action. It is not a flaw but an actual design feature. When the strike ends, all unionized employees go back to work, and temporary replacement workers leave.

What is sometimes hidden in this debate is the fact that a replacement worker ban gives small bargaining units in large organizations an ability to shut down the entire organization. This can happen at an airline or an airport, a railway, a marine port or in telecom. The extended supply chain impacts can be massive.

Federal elected officials have known for decades that this is a bad idea. It has come up at least a dozen times in the past 15 years, but it has always been rejected by parliamentarians. There is nothing in this bill, or in the process that led to it, that makes it any different from past efforts. Public policy should be based on documented facts. This is not that.

Our respectful request to you today is to amend this bill before it wreaks the havoc I noted earlier. We believe this bill requires seven key amendments. I will focus on two that I believe are more pressing based on recent events at the House of Commons committee.

télécommunications — sont fermés, les chaînes d'approvisionnement s'interrompent. Les expéditions cessent. Les colis ne sont pas livrés. Les passagers sont bloqués. Les services Internet et de câblodistribution sont interrompus. Les services bancaires sont suspendus. Les services essentiels fournis aux Canadiens sont sur pause.

À ce jour, ni le gouvernement, ni aucun syndicat, ni aucun universitaire n'a présenté la moindre preuve documentée démontrant que cette mesure améliore réellement le processus de négociation collective. En fait, le ministre du Travail nous rappelle que 96 % des négociations se terminent sans arrêt de travail. Ce projet de loi est une solution qui cherche un problème à résoudre.

Ce système est équilibré. L'interdiction des travailleurs de remplacement n'apporte aucun gain prouvé. Le gouvernement ne devrait pas introduire une législation qui ne manquera pas d'ajouter de l'instabilité à des chaînes d'approvisionnement déjà vulnérables.

Nous devons rétablir la vérité sur ce qu'est un travailleur de remplacement. Il ne s'agit pas d'une multitude de personnes embauchées au hasard dans la rue. Il s'agit généralement d'employés de l'entreprise — tels que des cadres ou des superviseurs — ou d'entrepreneurs avec lesquels l'employeur entretient déjà une relation. Il s'agit de mesures temporaires.

Les travailleurs de remplacement assurent un niveau de service de base jusqu'à la fin de la grève. C'est le système de négociation collective en action. Il ne s'agit pas d'un défaut, mais d'une caractéristique intrinsèque. À la fin de la grève, tous les employés syndiqués reprennent le travail et les travailleurs de remplacement temporaires partent.

Ce qui est parfois occulté dans ce débat, c'est le fait qu'une interdiction des travailleurs de remplacement donne à de petites unités de négociation dans de grandes organisations la possibilité de fermer l'ensemble de l'organisation. Cela peut se produire dans une compagnie aérienne ou un aéroport, un chemin de fer, un port maritime ou dans le secteur des télécommunications. Les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement peuvent être considérables.

Les élus fédéraux savent depuis des décennies que c'est une mauvaise idée. Cette solution a été évoquée au moins une dizaine de fois au cours des 15 dernières années, mais elle a toujours été rejetée par les parlementaires. Il n'y a rien dans ce projet de loi ni dans le processus qui y a conduit, qui le rende différent des efforts passés. Les politiques publiques devraient être basées sur des faits étayés. Ce n'est pas le cas.

Nous vous demandons respectueusement aujourd'hui d'amender ce projet de loi avant qu'il ne fasse les ravages que j'ai mentionnés précédemment. Nous pensons que ce projet de loi nécessite sept amendements clés. Je me concentrerai sur deux d'entre eux qui me semblent plus urgents, compte tenu des

First, the bill should be amended back to its original coming-into-force date of 18 months. In their respective comments to the parliamentary committees, the Minister of Labour and the Chair of the Canada Industrial Relations Board noted that Bill C-58 will result in a massive change management exercise that requires substantial time to undertake.

Second, in the bill, proposed section 94(4) of the Canada Labour Code should be amended by deleting paragraph (c). This new restriction will pose serious risks to parts of the country where a critical service — for example, telecom — will be severely interrupted if an employer has no management employees in that location to provide critical work. This risk will be higher in rural and remote parts of Canada.

In the interests of time, I will leave my other amendments. Perhaps we can discuss them in the question-and-answer period. Thank you for your time. I appreciate the opportunity to do so.

The Chair: Thank you very much.

Todd Lewis, First Vice-President, Canadian Federation of Agriculture: Good afternoon, everyone — I guess it is evening in Ottawa, or getting awfully close to it.

Hello, and thank you for the opportunity to speak today. I'm a grain, lentil and canola farmer in Gray, Saskatchewan, which is just south of Regina.

I'm here today representing the Canadian Federation of Agriculture, the largest general farm organization in Canada. We represent over 190,000 farmers and farm families across Canada who are the heart of the Canadian agri-food system responsible for around 7% of Canada's GDP.

Canada is an exporting nation. The flow of goods generated from trade is intimately tied to our standard of living.

Canadian farmers exported \$92 billion worth of agriculture and agri-food products to trade partners around the world in 2022. These trading partners purchase Canadian agricultural products due to our reputation as a reliable supplier of high-quality products. However, if these products are unable to reach overseas customers due to a prolonged labour disruption, this has a direct impact on Canadian farmers and on our reputation as a reliable supplier.

récents événements survenus au sein du comité de la Chambre des communes.

Premièrement, le projet de loi devrait être amendé de façon à revenir à la date d'entrée en vigueur initiale de 18 mois. Dans leurs commentaires respectifs aux comités parlementaires, le ministre du Travail et la présidente du Conseil canadien des relations industrielles ont fait remarquer que le projet de loi C-58 entraînera un exercice massif de gestion du changement dont la mise en œuvre nécessitera beaucoup de temps.

Deuxièmement, dans le projet de loi, le paragraphe 94(4) proposé du Code canadien du travail devrait être modifié en supprimant l'alinéa c). Cette nouvelle restriction posera de sérieux risques dans les régions du pays où un service essentiel — par exemple, les télécommunications — sera gravement interrompu si l'employeur n'a pas d'employés cadres dans cette région pour assurer le travail essentiel. Ce risque sera plus élevé dans les régions rurales et éloignées du Canada.

Pour gagner du temps, je laisserai de côté mes autres amendements. Nous pourrions peut-être en discuter pendant la période de questions et de réponses. Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Je vous en suis reconnaissant.

La présidente : Merci beaucoup.

Todd Lewis, premier vice-président, Fédération canadienne de l'agriculture : Bon après-midi à tous — ou je suppose que c'est le soir à Ottawa, ou qu'on s'en approche sérieusement.

Bonjour et merci de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je suis producteur de céréales, de lentilles et de canola à Gray, en Saskatchewan, juste au sud de Regina.

Je suis ici aujourd'hui pour représenter la Fédération canadienne de l'agriculture, la plus grande organisation agricole à vocation générale du Canada. Nous représentons plus de 190 000 agriculteurs et familles d'agriculteurs à travers le Canada qui sont au cœur du système agroalimentaire canadien, et qui génèrent environ 7 % du PIB du Canada.

Le Canada est une nation exportatrice. Le flux de marchandises généré par le commerce a une influence directe sur notre niveau de vie.

En 2022, les agriculteurs canadiens ont exporté pour 92 milliards de dollars de produits agricoles et agroalimentaires vers des partenaires commerciaux du monde entier. Ces partenaires commerciaux achètent des produits agricoles canadiens en raison de notre réputation de fournisseur fiable en produits de haute qualité. Toutefois, si ces produits ne peuvent pas atteindre les clients étrangers en raison d'une interruption de travail prolongée, cela a des conséquences directes sur les agriculteurs canadiens et sur notre réputation de fournisseur fiable.

For example, as noted in the Final Report of The National Supply Chain Task Force 2022, “Labour disputes and strikes significantly impact Canada’s supply chains, including the ability to remain competitive and reliable.”

The task force report went on to say:

The simple threat of a dispute or strike causes uncertainty over the reliability of Canadian services and ultimately benefits a competitor that receives traffic originally intended for Canada, reducing our competitive advantage. . . .

Labour disruptions have had a real impact on Canadian businesses. For example, rotating strikes at the Port of Montreal in 2020 led to 21 container ships being diverted, and cost businesses an estimated \$600 million in lost sales.

Let me be clear: We recognize the importance of free and fair collective bargaining in Canada, and we support the rights of unionized workers to negotiate fairly with their employers. However, we believe that the movement of agriculture and agri-food products should be viewed as necessary, and certain exemptions must be made to the proposed legislation — Bill C-58 — to recognize the importance of maintaining the movement of these goods during labour disputes.

In 1998, amendments were made to the Canada Labour Code, sponsored by then-Minister of Labour Lawrence MacAulay, which prohibited the cessation of work among longshore workers loading grain vessels during a strike or lockout. However, these amendments only apply to bulk grain movement, and do not apply to container movement of grain or perishable goods.

Prohibiting the use of replacement workers in federally regulated workplaces during a strike or lockout could cripple Canada’s food supply chains.

Since the railways have a dual monopoly over the shipment of grain in Canada, producers and shippers have limited options — in most cases, only one option — to maintain service during a labour disruption. As a result, we recommend that the employers’ ability to reassign existing non-unionized workers within a company, including management staff, be maintained when necessary to maintain Canada’s domestic food and feed supply.

Par exemple, comme le souligne le Rapport final du Groupe de travail national sur la chaîne d’approvisionnement 2022 : « Les conflits de travail et les grèves entraînent des répercussions importantes sur les chaînes d’approvisionnement du Canada, notamment sur la capacité à rester compétitif et fiable. »

Le rapport du groupe de travail poursuit :

La simple menace d’un conflit ou d’une grève entraîne une incertitude quant à la fiabilité des services canadiens et profite en fin de compte au concurrent qui reçoit le trafic initialement destiné au Canada, ce qui entraîne une diminution de notre avantage concurrentiel.

Les interruptions de travail ont eu des conséquences réelles sur les entreprises canadiennes. Par exemple, les grèves tournantes au port de Montréal en 2020 ont entraîné le détournement de 21 porte-conteneurs vers d’autres lieux, et ont coûté aux entreprises une perte de chiffre d’affaires estimée à 600 millions de dollars.

Je veux être clair : nous reconnaissons l’importance de la négociation collective libre et équitable au Canada, et nous soutenons les droits des travailleurs syndiqués à négocier équitablement avec leurs employeurs. Toutefois, nous croyons que la circulation des produits agricoles et agroalimentaires doit être considérée comme nécessaire et que certaines exemptions doivent être apportées au projet de loi C-58 pour reconnaître l’importance de maintenir la circulation de ces produits pendant les conflits de travail.

En 1998, des modifications ont été apportées au Code canadien du travail, parrainées par le ministre du Travail de l’époque, Lawrence MacAulay, qui interdisait aux débardeurs chargés du chargement des navires céréaliers de cesser le travail pendant une grève ou un lockout. Toutefois, ces modifications ne s’appliquent qu’au transport de céréales en vrac et non au transport par conteneur de céréales ou de denrées périssables.

Interdire le recours à des travailleurs de remplacement dans les lieux de travail sous réglementation fédérale pendant une grève ou un lockout pourrait paralyser les chaînes d’approvisionnement alimentaire du Canada.

Comme les chemins de fer ont un double monopole sur l’expédition des céréales au Canada, les producteurs et les expéditeurs ont des options limitées — dans la plupart des cas, une seule option — pour maintenir le service pendant une interruption de travail. Par conséquent, nous recommandons que la capacité des employeurs à réaffecter les travailleurs non syndiqués au sein d’une entreprise, y compris le personnel de gestion, soit maintenue lorsque cela est nécessaire pour maintenir l’approvisionnement national en aliments pour humains et animaux.

Our hope would be that management could still provide critical functions during such stoppages to allow the flow of agricultural goods. In our view, this would maintain the integrity of the collective bargaining process by preventing a return to full capacity while, at the same time, providing a means of keeping some minimal level of service and flow of agricultural goods where there are no other options for Canadian shippers.

The agriculture sector has faced seven work stoppages over the past six years alone, with two more on the immediate horizon. Prolonged work stoppages not only threaten our international reputation, but also have real impacts on Canadian farmers and the Canadian economy.

In conclusion, I want to thank you for this opportunity to speak today. I would be happy to answer any questions you might have.

The Chair: Thank you, Mr. Lewis.

Colleagues, we will proceed to questions — four minutes each for the question and the answer. The first question will go to the sponsor of the bill, Senator Lankin.

Senator Lankin: Thank you for appearing before the committee today. We truly appreciate hearing your perspectives.

There is no doubt that there are clear, defined perspectives on both sides of this issue. The committee has been hearing that. I wish to declare that I come from a labour background and I was a union negotiator. But I also have been an employer in a number of situations and I bargained with unions, so I have some concept of this. Although, again, to be fair, most of my experience is the public sector and broader public sector. You bring different considerations to the table, and I have been listening carefully.

My first question is to Ms. Kozhaya. You said something that made me lift my head up. I thought, “Wow. I have not heard that before.” You suggested that disputes should essentially be referred to the courts. In Canada, we have had a long history in many sectors, but particularly in labour relations, of creating a particular, specialized expertise in adjudication and dispute resolution and determination, as well as arbitration decisions, et cetera, in administrative law tribunals.

The reason for that, first of all, is there has been a huge effort over the years to take things out of the courts that don't necessarily need to be there and, second, to have specialized administrative law tribunals that build up a particular expertise that can evolve over time as conditions change and as precedents continue to evolve.

Nous espérons que les gestionnaires pourront continuer à assurer des fonctions essentielles pendant ces arrêts de travail afin de permettre la circulation des produits agricoles. À notre avis, cela préserverait l'intégrité du processus de négociation collective en empêchant un retour à la pleine capacité tout en fournissant un moyen de maintenir un niveau minimal de service et de circulation des produits agricoles lorsqu'il n'y a pas d'autres options pour les expéditeurs canadiens.

Le secteur agricole a connu sept arrêts de travail au cours des six dernières années seulement, et deux autres se profilent à l'horizon. Les arrêts de travail prolongés ne menacent pas seulement notre réputation internationale, mais ont également des répercussions réelles sur les agriculteurs et l'économie du Canada.

En conclusion, je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente : Merci, monsieur Lewis.

Collègues, nous allons passer aux questions, quatre minutes à chaque fois pour la question et la réponse. La première question sera posée par la marraine du projet de loi, la sénatrice Lankin.

La sénatrice Lankin : Merci de votre présence en comité aujourd'hui. Nous apprécions vraiment d'entendre vos points de vue.

Il ne fait aucun doute que les deux parties ont des points de vue clairs et précis sur cette question. Le comité l'a entendu. Je tiens à déclarer que je viens du monde du travail et que j'ai été négociatrice syndicale. Mais j'ai également été employeuse dans un certain nombre de situations et j'ai négocié avec des syndicats, j'ai donc une certaine compréhension de la question. Même si, encore une fois, pour être juste, la majeure partie de mon expérience concerne le secteur public et le secteur public au sens large. Vous apportez des considérations différentes à la table, et je vous ai écoutés attentivement.

Ma première question s'adresse à Mme Kozhaya. Vous avez dit quelque chose qui a attiré mon attention. Je me suis dit : « Wow, je n'avais jamais entendu cela auparavant ». Vous avez suggéré que les conflits soient essentiellement portés devant les tribunaux judiciaires. Au Canada, nous avons une longue histoire dans de nombreux secteurs, mais en particulier dans les relations de travail, de création d'une expertise particulière et spécialisée pour rendre des décisions lors de conflits, ou en situation d'arbitrage, et cetera, grâce aux tribunaux administratifs.

La raison est, tout d'abord, qu'il y a eu un énorme effort au fil des ans pour enlever aux tribunaux judiciaires les choses qui n'ont pas nécessairement besoin d'y être et, deuxièmement, pour avoir des tribunaux administratifs spécialisés qui développent une expertise particulière qui peut évoluer au fil du temps, en fonction des conditions et de la jurisprudence.

I was shocked by that suggestion. Can you elaborate on why you think that is an appropriate recommendation, and how you would see that incorporated in a bill such as this? Thank you.

[*Translation*]

Ms. Kozhaya: I will ask my colleague Ms. De Cicco to complete my answer. Whether we are talking about key, strategic services for the Canadian economy, telecommunications or transportation, the public interest must be taken into consideration. It is not addressed because employers and employees have their own interests and are not necessarily motivated by the public interest. Our comments are partly based on Quebec's labour law tribunal, the Tribunal administratif du travail, which is responsible for essential services during strikes. If I may, I will ask my colleague to add something.

Sandra De Cicco, Director, Labour, Health and Legal Affairs, Quebec Employers' Council: The Canada Industrial Relations Board (CIRB) specializes in granting and managing accreditation. Its board is made up of the chairperson, a vice-chairperson, a union representative and an employer representative. Experience has shown that they give priority to the right to association over fundamental rights, such as the right to life, freedom and personal safety. The Supreme Court has already ruled that fundamental rights must take precedence. That is why we maintain that a tribunal specializing in the public interest should be responsible for all matters relating to requests for essential services.

[*English*]

Senator Lankin: Thank you. I do not know if that went to the heart of my question, but I may not have articulated it well enough.

Let me turn then to Mr. Hynes —

The Chair: You are going to have to save that second question, Senator Lankin. I hope to get back to you.

Colleagues, please proceed quickly to questions.

[*Translation*]

Senator Carignan: I will continue on this topic because that's the point made by FETCO, the Federally Regulated Employers in Transportation and Communications Organization. My understanding is that the possibility of negotiating conditions before a strike — when the parties have to agree on essential services or functions that must be maintained to protect public

J'ai été étonnée par votre suggestion. Pouvez-vous expliquer pourquoi vous pensez qu'il s'agit d'une recommandation appropriée et comment vous souhaiteriez qu'elle soit incorporée dans un projet de loi tel que celui-ci? Merci.

[*Français*]

Mme Kozhaya : Je vais demander à ma collègue Mme De Cicco de compléter ma réponse. Dans le cas où l'on parle de services stratégiques et névralgiques pour l'économie canadienne qui sont les entreprises sous réglementation fédérale, que l'on parle de télécommunications ou de transports, il y a une notion d'intérêt public qui doit être prise en considération et qui n'est pas réglée, parce que les employeurs et les employés ont leurs propres intérêts; ce n'est pas nécessairement l'intérêt public qui les motive. On s'est un peu inspiré de ce qui existe au Québec avec le Tribunal administratif du travail, qui s'occupe des questions de services essentiels dans les cas de grève. Si vous me le permettez, je vais demander à ma collègue d'ajouter quelque chose.

Sandra De Cicco, directrice principale, Travail, santé sécurité et affaires juridiques, Conseil du patronat du Québec : Le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) est spécialisé dans l'octroi et la gestion de l'accréditation. Le banc du CCRI est formé d'un président, d'un vice-président, d'un représentant syndical et d'un représentant patronal; l'expérience nous démontre qu'ils font primer le droit associatif par opposition aux droits fondamentaux, comme le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes. La Cour suprême a déjà affirmé dans un arrêt que ce sont les droits fondamentaux qui doivent prévaloir. C'est pour cette raison que nous croyons que c'est un tribunal spécialisé dans l'intérêt public qui devrait être responsable de traiter toutes les questions de demandes de services essentiels.

[*Traduction*]

La sénatrice Lankin : Merci. Je ne sais pas si cela répondait à ma question, mais je ne l'ai peut-être pas assez bien formulée.

Permettez-moi de m'adresser à M. Hynes.

La présidente : Vous allez devoir garder en réserve cette deuxième question, sénatrice Lankin. J'espère pouvoir revenir à vous plus tard.

Collègues, veuillez poser rapidement vos questions.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Je vais continuer dans cette veine, parce que c'est le point qui a été soulevé par l'Association des Employeurs des transports et communications de régie fédérale (ETCOF). Ma compréhension, c'est que la possibilité de négocier les conditions avant la grève, quand les parties doivent s'entendre sur des services essentiels ou sur des fonctions qui

health and safety — that must be negotiated before a strike is called.

If there is disagreement between the parties, the board can decide. That addressed a concern I had when I heard about the bill. I thought that was a way to ensure that essential services are provided, whether in telecommunications, in the centres you mentioned where people might be isolated, where there might be safety issues, or in the transportation sector where products might deteriorate, such as explosives, petroleum and so forth. That does not appear to satisfy your concerns. From what I understood from the lawyer, you are saying that because the tribunal does not specialize in essential services, it would not have the required expertise to make the right decisions in such situations?

Ms. De Cicco: That does not prevent bargaining proactively. What we are saying is that, whether there is an agreement or not, the whole concept of essential services in the public interest should be referred to a specialized tribunal. In this case, what better specialized tribunal could there be than the Federal Court, which already hears matters of public interest, to rule on matters as important as essential services, which are in fact very critical services?

Senator Carignan: Yes, but we can agree that when employers bargain with the telecommunications service or transportation service to maintain positions that are essential for the protection of life, health and safety and all other criteria, they will push hard to have qualified workers who can do the work, because there are specialized workers. An airplane pilot cannot be replaced with just any employee. So you are not confident in their ability to convince employers when there is a disagreement in a situation such as that? The unions do nonetheless have some responsibility in that regard, a social responsibility. They are Canadians, human beings.

Ms. De Cicco: If there is in fact no agreement on essential services for purely economic issues related to the parties' interests, we maintain that this should be referred to a specialized tribunal.

Senator Carignan: I understand, but you do not have confidence in the CIRB as it is all laid out at present in the framework?

Ms. De Cicco: No, because experience has shown that the CIRB is currently more interested in giving precedence to the right to association, which is a private interest right, as opposed to the fundamental rights to life, freedom and safety, and that is what is at issue here.

doivent être maintenues pour protéger la santé et la sécurité de l'ensemble, cela se négocie avant que la grève soit déclenchée.

S'il y a une mésentente entre les parties, le conseil peut trancher. Cela répondait à une certaine inquiétude que j'avais quand j'ai entendu parler du projet de loi. Je me disais qu'il y a une façon de s'assurer qu'il y a des services essentiels qui sont rendus, que ce soit en matière de télécommunications, dans les centres dont vous avez parlé où les gens pourraient être isolés, où il pourrait y avoir des enjeux de sécurité, ou que ce soit dans le transport où il pourrait y avoir des produits qui pourraient dépérir, des explosifs, du pétrole, et cetera. Cela ne semble pas répondre à vos inquiétudes. Selon ce que je comprends en écoutant l'avocate, vous dites que puisque le tribunal n'est pas un tribunal spécialisé dans les services essentiels, il n'aura pas la compétence qu'il faut pour prendre de bonnes décisions quand il faudra arbitrer ce genre de situation?

Mme De Cicco : Cela n'empêche pas la négociation en amont. Ce qu'on dit, c'est que, qu'il y ait une entente ou pas, toute la notion de services essentiels d'intérêt public devrait être déferée à un tribunal spécialisé. En l'occurrence, quel meilleur tribunal spécialisé qu'un tribunal comme la Cour fédérale, qui entend déjà des questions d'intérêt public, pour juger des questions aussi importantes que les services essentiels, dans le contexte d'entreprises ou d'industries de compétence fédérale, qui sont effectivement des services très névralgiques?

Le sénateur Carignan : Oui, mais on s'entend pour dire que lorsque l'employeur va négocier avec le service de télécommunications ou le service de transport pour maintenir des postes essentiels pour protéger la vie, la santé et la sécurité et tous les autres critères, il va pousser fort pour qu'il y ait des travailleurs compétents qui puissent exécuter les fonctions, parce qu'il y a des travailleurs spécialisés. On ne remplace pas un pilote d'avion comme un autre employé. Donc, vous n'avez pas confiance en la capacité de convaincre des employeurs lorsqu'il y a une mésentente dans une situation comme celle-là? Les syndicats ont quand même une responsabilité par rapport à cela, une responsabilité sociale. Ce sont des Canadiens, des humains.

Mme De Cicco : Si, justement, il n'y a pas d'entente relative aux services essentiels qui intervient pour des questions purement économiques ayant trait aux intérêts des parties, on considère que cela devrait être déferé au tribunal spécialisé.

Le sénateur Carignan : J'ai compris, mais vous ne faites pas confiance au Conseil canadien des relations industrielles, comme tout cela est défini actuellement dans le cadre?

Mme De Cicco : Non, parce que l'expérience a montré qu'actuellement, le CCRI s'affaire davantage à faire primer le droit associatif, qui est un droit d'intérêt privé, par opposition aux droits fondamentaux que sont la vie, la liberté et la sécurité, et c'est de cela qu'il est question en ce moment.

Senator Carignan: I understand your position, thank you.

[English]

Senator Lankin: My question is to Mr. Hynes from FETCO. I appreciate you being with us and your presentation.

I want to speak with you about the second of the two amendments that you suggested we look at: deleting proposed section 94(4) that was added in the House of Commons at committee by amendment. There have been discussions around the table and questions from Senator Cordy, Senator Seidman and myself that have referenced discussions with TELUS, for example, which has raised this issue, and you referenced telecom there.

This is about moving employees — managers — who are not a part of the bargaining unit to other work locations where they did not work prior to the beginning of a strike.

You put forward an argument about the risk being higher in rural and remote parts of Canada. I think it is true and there needs to be a differential consideration of rural and northern areas. It has to be fact-based, evidence-based and single example-based, if I can express it that way.

My concern with this proposal is that it doesn't take into account what the parties already do with respect to negotiations of the maintenance of activities, and, where there is a dispute of this nature about what will be required, it doesn't take into account the board and its extensive jurisprudence where it has already dealt with issues like this. It seems to me, and I think it has even been admitted by some folks, that this may well get dealt with through that process of negotiating a maintenance of activities agreement and/or dispute resolution through the board, with many steps in between such as mediation and other sorts of things.

I will give you the example of radioisotopes because there are a few doctors around the table at our committee here, and they will all relate to that. At one point in time, the precedent was clear — this was critical and it was affecting a worldwide shortage, and that was declared as an activity that needed to be maintained in the jurisprudence of the board. Following that, a number of years later, when a similar issue came forward, there were alternatives that were available which would not, therefore, require owning radioisotopes. And the board's jurisprudence changed. They considered that fact. And the board has told us that they consider location, region, rural and all of those things.

Can you tell me why you think that is insufficient in the process that is already set out?

Le sénateur Carignan : Je comprends votre point de vue, merci.

[Traduction]

La sénatrice Lankin : Ma question s'adresse à M. Hynes de l'ETCOF. Je vous remercie de votre présence et de votre exposé.

Je voudrais vous parler du deuxième des deux amendements que vous avez suggéré que nous examinions : la suppression du paragraphe 94(4) qui a été ajouté à la Chambre des communes par amendement. Il y a eu des discussions ici et des questions de la part de la sénatrice Cordy, de la sénatrice Seidman et de moi-même qui ont fait référence à des discussions avec TELUS, par exemple, qui a soulevé cet enjeu, et vous avez mentionné les télécommunications.

Il s'agit de déplacer des employés — des gestionnaires — qui ne font pas partie de l'unité de négociation vers d'autres lieux de travail où ils ne travaillaient pas avant le début d'une grève.

Vous avez avancé un argument selon lequel le risque est plus élevé dans les régions rurales et éloignées du Canada. Je pense que c'est vrai et qu'il faut prendre en compte différemment les zones rurales et nordiques. Il faut se baser sur les faits, les preuves et les situations uniques, si je peux m'exprimer ainsi.

Ma préoccupation concernant cette proposition est qu'elle ne tient pas compte de ce que les parties font déjà en ce qui concerne les négociations sur le maintien des activités et, lorsqu'il y a un différend de cette nature sur les postes nécessaires, elle ne tient pas compte du conseil et de sa vaste jurisprudence sur des questions semblables. Il me semble, et je pense que cela a même été admis par certaines personnes, que cette question pourrait bien être traitée par le biais du processus de négociation d'un accord de maintien des activités ou de résolution des litiges par le conseil, avec de nombreuses étapes intermédiaires telles que la médiation et autres.

Je vais vous donner l'exemple des radio-isotopes parce qu'il y a quelques médecins ici présents dans notre comité, et ils comprendront le lien. À un moment donné, le précédent était clair — il s'agissait d'une activité essentielle qui touchait une pénurie mondiale, et qui a été déclarée comme une activité qui devait être maintenue selon la jurisprudence du conseil. Par la suite, quelques années plus tard, lorsqu'une situation semblable s'est présentée, il existait des alternatives qui ne nécessitaient pas l'utilisation de radio-isotopes. La jurisprudence du conseil a changé. Il a tenu compte de ce fait. Et le conseil nous a dit qu'il tenait compte de l'emplacement, de la région, de la zone rurale et de tous ces éléments.

Pouvez-vous me dire pourquoi vous pensez que c'est insuffisant en vertu du processus déjà établi?

Mr. Hynes: Sure. Thank you for the question. One of the challenges that I see evolving, even in this conversation today, is around the maintenance of activities.

When the minister introduced this bill to ban replacement workers, I think his vision was a revised maintenance of activities process that is made mandatory — when it was previously voluntary — would solve the problems that this bill is going to bring.

We would categorically disagree with that assertion. You spoke earlier of your time working at the bargaining table. I think you will agree with me that maintenance of activities agreements are extraordinarily difficult to negotiate. The threshold that must be met before a service would be required essential is off-the-charts high. This bill actually makes the threshold higher which is why, in the last session, there was some discussion around national economic interests, et cetera.

That is the first issue: We don't actually think the maintenance of activities is the solution to this problem. But the issue that you raised specifically around this proposed section, which was added at committee in the other place, was that there were some concerns that an employer would shift a wide number of employees from one location to another to essentially get replacement workers through the back door. That is actually not what would be intended here in real terms.

When we talk about remote communities, telecom is a classic example of that. A telecom company does not necessarily have a cadre of managers in small, remote towns in Northern Canada. One could argue that telecom services are vital, but I actually don't think they would rise to the level of being captured by a maintenance of activities agreement.

The question then becomes —

The Chair: Thank you, Mr. Hynes.

Senator Moodie: Mr. Hynes, you get an opportunity to speak again because I want to ask this: Why 18 months? Why go back to 18 months after Royal Assent for the coming into force? We have heard in some detail from the Canada Industrial Relations Board about the reasons why, as well as what their issues will be, what their needs will be, what changes they will need to put in place and what their resources might be, and that they can do it in 12 months.

What exactly would be the specifics around the 18 months? What do you need the additional time for?

Mr. Hynes: Maybe I'm falling victim to hearing what I want to hear. But this is what I have heard in committee hearings on this bill to date.

M. Hynes : Bien sûr, merci de la question. L'un des défis que je vois se dessiner, même dans la conversation aujourd'hui, concerne le maintien des activités.

Lorsque le ministre a présenté ce projet de loi visant à interdire les travailleurs de remplacement, je pense que son idée était qu'un processus revu et obligatoire de maintien des activités — alors qu'il était auparavant volontaire — résoudrait les problèmes que ce projet de loi va entraîner.

Nous sommes catégoriquement en désaccord avec cette affirmation. Vous avez parlé tout à l'heure de votre expérience à la table de négociations. Je pense que vous conviendrez avec moi que les accords de maintien des activités sont extraordinairement difficiles à négocier. Le seuil à atteindre pour qu'un service soit considéré comme essentiel est très élevé. Ce projet de loi rend en fait le seuil plus élevé, ce qui explique pourquoi, lors de la dernière séance, il y a eu des discussions sur les intérêts économiques nationaux, et d'autres questions.

Voilà le premier problème. Nous ne pensons pas que le maintien des activités règle la situation. Mais la question que vous avez soulevée spécifiquement à propos de ce paragraphe, qui a été ajouté en comité à l'autre endroit, est que l'on craignait qu'un employeur déplace un grand nombre d'employés d'un endroit à l'autre pour obtenir des travailleurs de remplacement par des moyens détournés. En réalité, ce n'est pas ce qui est prévu ici.

Lorsque nous parlons de la situation des collectivités éloignées, les télécommunications en sont un exemple classique. Une entreprise de télécommunications n'a pas nécessairement de cadres dans les petites villes isolées du nord du Canada. On pourrait dire que les services de télécommunications sont vitaux, mais je ne pense pas qu'ils puissent faire l'objet d'un accord de maintien des activités.

La question devient alors...

La présidente : Merci, monsieur Hynes.

La sénatrice Moodie : Monsieur Hynes, je vais vous donner la possibilité de parler de nouveau parce que j'aimerais savoir pourquoi vous voulez rétablir la période de 18 mois entre la sanction royale et l'entrée en vigueur. Le Conseil canadien des relations industrielles a exposé en détail les facteurs à considérer, de même que les problèmes et les besoins anticipés, les changements à apporter et les ressources à mobiliser. Ils ont affirmé que la période de 12 mois était suffisante.

Pour quelles raisons exactes reviendrait-on à la période de 18 mois? Pourquoi avez-vous besoin de ce délai supplémentaire?

M. Hynes : C'est peut-être parce que j'ai entendu ce que je voulais entendre, mais il me semble que c'est ce qu'ont dit les témoins qui ont comparu dans le cadre de l'étude du projet de loi jusqu'à présent.

I have heard the Minister of Labour at committee, both in the House of Commons and the Senate, quite emphatically state that the reason why he put 18 months in the bill was because he felt it was required based on the consultation he did with officials within the government. He actually repeated that in the session he held with this committee yesterday.

What I heard the Chair of the Canada Industrial Relations Board state in less emphatic terms was that a long runway is required for proper implementation of this bill. I did not hear her say 12 months is adequate. I heard her say this is an extraordinary amount of change. Significant resources will be required that have not yet necessarily been committed to in any documentation that I have seen. This is why we think the bill should revert back to the 18 months.

It would be a disservice to Canadians and to the system of labour relations if this significant change is introduced to this system and the time is not required to allow government to be prepared to administer it properly, because chaos will emerge if we get to the 12-month mark and they are not ready. Every collective bargaining situation now has to negotiate a maintenance of activities agreement, which has never existed before. The workload on the Canada Industrial Relations Board is going to be enormous, and we think there should be a runway to allow them to prepare for that.

Senator Moodie: I want to encourage you to listen to her testimony again, because she was asked that question directly and she was very clear in her response.

The other side of this would be to ask any — and all — of you if you have had any experiences with the Canada Industrial Relations Board in terms of wait times. Do you agree that there is going to be an issue around capacity based on your current experiences with them? Do you think that they are demonstrating an inability to surge appropriately?

Mr. Hynes: Can I answer that?

The Chair: Yes, please.

Senator Moodie: Please do.

Mr. Hynes: Yes, I do think it is going to be challenged. I think the Canada Industrial Relations Board is staffed by extraordinarily competent people and led by an extraordinarily competent chair. But the Canada Industrial Relations Board has been strained for many years with a resource problem.

Not to mention the fact that, in the last few years, the government has downloaded extraordinary new responsibilities to the board under Part III and the new Part IV of the Canada Labour Code, and will now download more with this change in a way that they have not seen before. I do think there is

Le ministre du Travail a affirmé assez catégoriquement à la Chambre des communes et au Sénat qu'il avait inscrit un délai de 18 mois dans le projet de loi parce qu'il en avait ressenti la nécessité à la suite des consultations qu'il a menées auprès des fonctionnaires. Il a réitéré ces propos à la réunion du comité qui s'est tenue hier.

La présidente du Conseil canadien des relations industrielles a déclaré avec un peu moins d'insistance qu'une longue période de préparation serait nécessaire avant la mise en œuvre du projet de loi. Elle n'a jamais dit que le délai de 12 mois était adéquat, mais elle a mentionné la quantité incroyable de changements à apporter. Il faudra par conséquent réunir une quantité de ressources considérable, mais aucun engagement lié à ces ressources ne figure dans la documentation que j'ai consultée. Voilà pourquoi je pense que le délai de 18 mois doit être rétabli.

Ce serait rendre un bien mauvais service aux Canadiens et au système des relations de travail d'apporter ces changements importants au système sans allouer assez de temps au gouvernement pour se préparer. Ce sera le chaos si nous ne sommes pas prêts à la fin de l'échéancier de 12 mois. Désormais, toutes les négociations collectives comprennent une entente sur le maintien des activités. Cette exigence est complètement nouvelle. Selon nous, il faut allouer au Conseil canadien des relations industrielles une période suffisamment longue pour se préparer à la charge de travail énorme qui l'attend.

La sénatrice Moodie : Je vous encourage à réécouter le témoignage de Mme Brazeau. Quelqu'un lui a posé directement la question et sa réponse a été limpide.

En prenant les choses sous un autre angle, nous pourrions vous demander si vous êtes familier avec les temps d'attente au Conseil canadien des relations industrielles. En vous basant sur votre expérience avec le conseil, êtes-vous d'accord pour dire que les capacités de ce dernier pourraient s'avérer insuffisantes? Mettez-vous en doute la capacité du conseil d'accroître ses ressources de façon appropriée?

M. Hynes : Puis-je répondre à la question?

La présidente : Je vous en prie.

La sénatrice Moodie : Vous pouvez répondre.

M. Hynes : Je pense en effet que le Conseil canadien des relations de travail sera mis à rude épreuve. Sa présidente et ses employés sont extrêmement compétents. Par contre, l'organisme est miné depuis des années par le manque de ressources.

N'oublions pas non plus que dans les dernières années, le gouvernement a délégué de nouvelles responsabilités extraordinaires au conseil dans la partie III et la nouvelle partie IV du Code canadien du travail. Les changements apportés par le projet de loi lui octroieront des pouvoirs comme jamais

extraordinary risk that there will be strain to that system; it's not that they are not competent or capable and not excellent at what they do. But I think there is great risk that they are not going to be prepared to do this work.

[Translation]

Senator Mégie: I think one of you said that the strike at the port of Montreal resulted in \$650 million in losses. I would like to know which sector suffered those losses and what types of products were involved.

[English]

Mr. Lewis: Yes. I was the one who mentioned that. But I will defer that to my colleague Mr. Berrigan.

Brodie Berrigan, Director, Government Relations and Farm Policy, Canadian Federation of Agriculture: Thank you for the question, senator. I think the nature of those impacts were really around a lot of agricultural and agri-food goods, including a lot of perishable goods. Some of this information was reported to us through the Canadian Produce Marketing Association.

[Translation]

Senator Mégie: Are there any particular sectors in those various activities that are at greater risk or are more vulnerable when a strike drags on? I don't know who might like to answer.

[English]

Mr. Lewis: I think certainly in the agriculture and agri-food industries — port strikes, for instance — it is estimated that for every day of a strike, it takes seven days to recover. If we have a 14-day strike or 21-day strike, it can affect shipping for a quarter of our shipping season or more.

When we have backlogs in agriculture, their big systems, especially rail systems, are vulnerable to work stoppages. When they happen, it really blocks up the supply chain, not only for the duration of the strike but also for a number of weeks afterwards.

Mr. Berrigan: If I may jump onto that, if that's okay, Mr. Lewis and Madam Chair. I just want to correct the record. The reference to \$600 million in lost sales was a direct conclusion out of the Government of Canada's National Supply Chain Task Force report. That was a report that was done a couple of years ago. Within that \$600 million, there was an additional — or included — \$13 million in lost product and additional port charges and \$12 million in food loss from fresh

auparavant. Selon moi, ces changements risquent fort de mettre de la pression sur le système. Je ne dis pas que le conseil est incompétent et inapte. Il s'acquitte de sa mission avec brio, mais je suis pratiquement convaincu qu'il ne sera pas préparé à accomplir ce travail.

[Français]

La sénatrice Mégie : J'ai cru entendre l'un d'entre vous dire que la grève du port de Montréal avait causé 650 millions de dollars de pertes. J'aimerais savoir dans quel secteur on a enregistré ces pertes et quelle est la nature des produits à la base de ces pertes.

[Traduction]

M. Lewis : Oui. C'est moi qui en ai parlé, mais je vais céder la parole à mon collègue, M. Berrigan.

Brodie Berrigan, directeur, Relations gouvernementales et de la politique agricole, Fédération canadienne de l'agriculture : Merci de la question, sénatrice. Je pense que la grève a surtout frappé les biens issus du secteur agricole et agroalimentaire, notamment une grande quantité de biens périssables. Ces informations ont été rapportées en bonne partie par l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes.

[Français]

La sénatrice Mégie : Y a-t-il des secteurs particuliers dans ces différentes activités qui sont plus à risque ou plus vulnérables quand il y a des problèmes de grève à long terme? Je ne sais pas qui voudrait répondre à la question.

[Traduction]

M. Lewis : Dans le secteur agricole et agroalimentaire — pendant les grèves dans les ports par exemple —, on estime certainement à sept jours pour chaque jour de grève le temps nécessaire pour le rétablissement total du système. Des grèves de 14 jours ou de 21 jours peuvent affecter les expéditions de biens pendant au moins le quart de la saison de navigation.

Lorsque le secteur agricole connaît des retards, ses grands systèmes, notamment les systèmes ferroviaires, sont vulnérables aux arrêts de travail. Le cas échéant, la chaîne d'approvisionnement est vraiment bloquée pendant la grève et pendant un certain nombre de semaines par la suite.

M. Berrigan : Monsieur Lewis, madame la présidente, si je puis me permettre, je voudrais apporter une correction pour le compte rendu. Le chiffre de 600 millions de dollars en ventes perdues est tiré de la conclusion d'un rapport publié il y a environ deux ans par le groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement du gouvernement du Canada. Ces 600 millions de dollars incluaient 13 millions de dollars en frais pour les produits perdus et les droits portuaires additionnels et

produce lost or spoiled as a result of the 2020 Port of Montreal strike. That was the number that was reported to us from the Canadian Produce Marketing Association; my apologies.

[Translation]

Senator Mégie: Thank you.

[English]

The Chair: Mr. Hynes, I have a question for you. We have heard testimony in previous panels that the availability and deployment of replacement workers prolong certain strike situations — for example, the International Brotherhood of Electrical Workers, or IBEW, strike in British Columbia with LTS Solutions Ltd. Those 200 workers were on strike for three years because they were trying to achieve a first collective bargaining agreement with their employer. The employer was able to function because of the availability of replacement workers. It stands to common sense — for me, at least — that when there's an availability of replacement workers, strikes will be prolonged because employers can find workers. How do you respond to my common sense conclusion on this matter?

Mr. Hynes: I think your common sense conclusion is logical until you dig into the system. The reality on the ground is the opposite. Are there examples, as you've just described, where there are long situations where strikes are prolonged and replacement workers are used? Yes. But I would argue, on the whole, a ban on replacement workers will encourage and incentivize more strike activity.

The point that I think sometimes gets lost in this debate is that there is a big difference between the federally regulated sector and the provincial space in the Canadian economy. These are the organizations that stitch the economy together. They're all heavily unionized, and a strike is a natural part of the process. I am not suggesting in any way that the right to strike should be removed. It's a fundamental right under the Canadian Constitution, and it will happen. Fundamentally, we have a system — federally — that is very stable. There is a low incidence of work stoppage activity. We actually believe that this is because of an employer's ability to use replacement workers. There's a balance in the system.

There was a comprehensive review done of labour relations under Part I of the Canada Labour Code back in the 1990s, and one of the key takeaways was that balance exists in this system. It works. Why the government would want to make this massive change, as the minister describes it to be, defies logic to us, because it is going to create an imbalance and instability in that system.

12 millions de dollars en pertes alimentaires dues à la perte ou à la dégradation de produits frais lors de la grève de 2020 du port de Montréal. Ces chiffres nous ont été rapportés par l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes. Toutes mes excuses.

[Français]

La sénatrice Mégie : Merci.

[Traduction]

La présidente : Monsieur Hynes, j'ai une question pour vous. Des témoins qui ont comparu lors de réunions précédentes ont dit que la présence et l'affectation de travailleurs de remplacement prolongeaient parfois les grèves. Prenons par exemple la grève des employés de LTS Solutions Ltd, en Colombie-Britannique. Ces 200 membres de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité ont fait la grève pendant 3 ans pour essayer de conclure une première négociation collective avec l'employeur, qui lui, a été en mesure de poursuivre ses activités en faisant appel à des travailleurs de remplacement. Logiquement — au moins à mes yeux —, le recours aux travailleurs de remplacement prolonge les grèves parce que les employeurs peuvent ainsi poursuivre leurs activités. Que pensez-vous de mon raisonnement conforme en tous points à la logique?

M. Hynes : Je pense que votre raisonnement se tient tant que vous examinez le système en surface. La réalité sur le terrain dit le contraire. Certes, comme vous l'avez illustré, il arrive que des grèves se prolongent et que l'employeur fasse appel à des travailleurs de remplacement. Toutefois, je soutiens que dans l'ensemble, l'interdiction du recours aux travailleurs temporaires aura pour effet d'encourager les grèves.

Le point qui est parfois occulté dans le débat est la grande différence entre le secteur sous réglementation fédérale et le domaine réglementé par les provinces dans l'économie canadienne. Ces organisations tiennent ensemble les secteurs de l'économie. Dans ces milieux très syndiqués, les grèves font partie de la norme. Je ne suis pas en train de proposer l'élimination du droit de grève. C'est un droit fondamental inscrit dans la Constitution canadienne. Essentiellement, le système est très stable au niveau fédéral. Les activités relatives aux arrêts de travail sont rares en raison, selon nous, de la possibilité qu'ont les employeurs à recourir aux travailleurs de remplacement. Il y a un équilibre dans le système.

Une des principales constatations qui sont ressorties de l'examen complet effectué dans les années 1990 des relations de travail prévues à la partie I du Code canadien du travail est l'équilibre qui règne dans le système. Le système fonctionne bien. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement apporterait des changements massifs — comme le ministre les qualifie — qui défient toute logique en raison de leurs effets délétères sur l'équilibre et la stabilité du système.

The Chair: You don't agree with the common sense conclusion that the banning of replacement workers will incentivize employers to come to the bargaining table and resolve disputes in a timely, efficient manner so that Canadians can benefit from an economy that is working.

Mr. Hynes: I do not agree with the common sense approach, and the reason is because in the real-world experience of collective bargaining in the federal system — and Mr. Stanford spoke of this yesterday — collective bargaining is a very complex beast, where both parties at the table have levers at their disposal that they pull to try to influence the other party to ultimately get a deal. One of the levers that employers have historically had is the use of replacement workers on a temporary basis to ensure the basics of the business can continue. That has not destabilized collective bargaining in the federal system. The stat is 96% — and the stat earlier was 98% — of collective bargaining ends successfully. We have a system that is working. We don't know why the government feels the need to disrupt that.

The Chair: My time is running out and I must be fair to my colleagues, but the example I gave you of 200 workers on strike for three years without an agreement being reached flies against the arguments you have made. Please help me out — you have no more time left; I'm sorry.

We will go on to other questions as we have time.

[Translation]

Senator Cormier: My question is for Ms. De Cicco. I want to follow up on the idea of associational rights versus fundamental rights.

I want to make sure I understand correctly given what the bill says. It may just be that I'm not familiar enough with the issue, but the bill provides for three exceptions, and I quote:

- (i) threat to the life, health or safety of any person,
- (ii) threat of destruction of, or serious damage to, the employer's property or premises, or
- (iii) threat of serious environmental damage affecting the employer's property or premises;

That means the exceptions do take the public interest into account. Why have fundamental rights not been taken into account in this particular context? As we know, the right to organize and the right to strike are set out in the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

La présidente : Vous n'êtes donc pas d'accord avec cette conclusion qui tombe sous le sens voulant que l'interdiction du recours aux travailleurs de remplacement incite les employeurs à se présenter à la table de négociations et à résoudre des différends efficacement et rapidement afin que les Canadiens puissent jouir d'une économie solide.

M. Hynes : Je ne souscris pas à l'approche dictée par le bon sens parce que dans la vraie vie, les négociations collectives dans le système fédéral — M. Stanford en a parlé hier — sont des processus très complexes où les deux parties à la table disposent de leviers pour influencer leur interlocuteur et parvenir à une entente. Un des leviers que les employeurs ont toujours utilisés est le recours temporaire aux travailleurs de remplacement afin de maintenir leurs activités de base. Ce levier ne déstabilise pas les négociations collectives dans le système fédéral. Les statistiques actuelles indiquent que 96 % — et auparavant 98 % — des négociations collectives se terminent bien. Le système fonctionne. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement veut perturber cet équilibre.

La présidente : Le temps file et je dois être juste envers mes collègues, mais mon exemple des 200 travailleurs qui ont poursuivi une grève pendant 3 ans sans parvenir à une entente pulvérise les arguments que vous avez invoqués. J'aurais voulu obtenir vos commentaires, mais malheureusement, il ne reste plus de temps.

Nous passons aux autres questions.

[Français]

Le sénateur Cormier : Ma question s'adresse à Mme De Cicco. Je voudrais revenir sur la question des droits associatifs par opposition aux droits fondamentaux.

Je voudrais comprendre en fonction de ce qui est énoncé dans la loi, et c'est peut-être moi qui ne suis pas bien au fait, mais on dit qu'il y a des exceptions possibles qui sont, et je cite :

- (i) une menace pour la vie, la santé ou la sécurité de toute personne,
- (ii) une menace de destruction ou de détérioration grave des biens ou des locaux de l'employeur,
- (iii) une menace de graves dommages environnementaux touchant ces biens ou ces locaux;

Donc, il y a une prise en compte de l'intérêt public dans les exemptions énoncées. Pourquoi les droits fondamentaux ne sont-ils pas pris en compte dans ce contexte-ci? On sait que le droit à l'association et le droit à la grève sont inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Ms. De Cicco: The oft-mentioned fundamental right to life, liberty and security must override the right to organize.

The exceptions you read out from the bill are rather restrictive conditions for proving that a service is essential.

What I was talking about earlier was the experience of the Canadian Industrial Relations Board, which is more focused on granting and overseeing certification as it relates to the right to organize, so those are very different things. The exceptions you cited are actually conditions that have to be met in order to satisfy the definition of an essential service, which is quite onerous. It's difficult to demonstrate that.

Besides public health and safety, it says that essential services should also take into account economic security and the critical role of supply chain participants.

Senator Cormier: All right. Thank you.

[English]

Senator Dasko: Thank you, witnesses. I want to go back yet again to the issue and the discussion that was generated by Senator Lankin's earlier questions with respect to essential services — how they are defined, and how they are negotiated.

Mr. Hynes, this is a question that I asked in the last panel, and it has to do with the use of workers in other locations with respect not to essential services, but to emergency services. It was stated quite clearly by the government officials who were here yesterday that companies do have the ability to use workers from other locations to deal with emergency situations. He said that. Those could be situations of climate disaster or floods, or perhaps vandalism, criminal activity or other kinds of emergency situations.

In the earlier panel today, the employers' representative said, no, it was their complete, clear understanding that they could not use workers from other locations to deal with these situations, whereas yesterday the government officials said clearly that, yes, they could.

I'm trying to ferret out your understanding of this particular situation, and how that might be dealt with at the negotiating table before a strike takes place. I know it's difficult. You can't actually predict emergencies like this. In any case, the question stands with regard to maintaining those services in those situations. I hope I've made sense.

Mme De Cicco : Le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, les fameux droits fondamentaux, doivent primer sur le droit associatif.

Ce que vous m'avez énoncé dans la loi, ce sont des conditions qui sont assez contraignantes pour arriver à prouver qu'un service est essentiel.

Ce dont je parlais plus tôt, c'était l'expérience du CCRI, qui est davantage axé sur l'octroi et la gestion de l'accréditation qui se font en fonction du droit associatif. Ce sont donc des choses très différentes. Ce que vous m'énoncez, ce sont plutôt des conditions pour être en mesure de remplir la notion de service essentiel, qui est quand même assez onéreuse; le fardeau est difficile à prouver.

Outre la question de la sécurité et de la santé du public, on mentionne que les services essentiels devraient également tenir compte de la sécurité économique et du rôle vital des acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Le sénateur Cormier : D'accord, merci.

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Merci aux témoins. J'aimerais revenir encore une fois au point soulevé et à la discussion entamée par la sénatrice Lankin sur les services essentiels — la définition de ces services et les négociations qui y sont rattachées.

Monsieur Hynes, je vais vous poser une question, que j'ai aussi posée au groupe de témoins précédent, sur la possibilité pour les employeurs de transférer des travailleurs provenant d'autres lieux de travail, non pas pour des services essentiels, mais pour des services d'urgence. Les représentants du gouvernement qui ont témoigné hier ont déclaré sans ambiguïté que les entreprises peuvent transférer des travailleurs provenant d'autres lieux de travail pour répondre aux situations d'urgence telles que des catastrophes climatiques ou des inondations et peut-être aussi du vandalisme, des activités criminelles ou d'autres types de situations d'urgence. C'est ce qu'ils ont dit.

Le représentant de l'employeur du premier groupe de témoins tout à l'heure a affirmé que cela ne faisait aucun doute dans son esprit. Selon lui, les employeurs ne peuvent pas recourir à des travailleurs temporaires provenant d'autres lieux de travail. En revanche, les représentants du gouvernement ont dit hier que les employeurs pouvaient le faire.

J'essaie de décoder la lecture que vous faites de la situation et de comprendre par quel moyen cet aspect pourrait se régler à la table de négociations avant le déclenchement d'une grève. Je sais que c'est difficile. Il est impossible de prévoir les urgences de ce type. La question revient toujours au maintien des services. J'espère que vous me suivez.

Mr. Hynes: It's a great question, and I watched the discussion yesterday. I can appreciate how there might be some confusion. I think the use of the word "emergency" may be causing some extra confusion here.

The comment from the officials that it would be somewhat seamless for an employer to move employees in situations of emergency is, I think, unintentionally misleading. The reason I say that is because the bar that must be met for this to happen under these new rules — that will be implemented under this bill — is really high. It has to be in situations where there's a threat to the life of a person. There is a threat of destruction or serious damage to an employer's property. There is a threat of serious environmental damage. This is the exact text from the bill.

Now I ask you this: If the community of Iqaluit lost its cell service, and individuals could not use their cellphones, do you think that would constitute an emergency? I would argue it would not under the rules and the language in this bill.

There's an example where TELUS, which is the company we talked about earlier, could not send professionals from another location into Iqaluit to maintain equipment if a tower collapsed or something to that effect — because the threshold is so high, it would not have been met under these rules. When there have been arbitrations around these standards regarding the thresholds, arbitrators define them very tightly. It needs to be a serious emergency.

I don't think the message from the officials is entirely accurate in that regard.

Senator Dasko: Thank you very much. That answers my question.

The Chair: If we had time, we'd probe more, but we only have four minutes.

Senator Lankin: Mr. Hynes, that's not a bizarre example you used. During the sun pulses and the aurora borealis a couple of weeks ago, much of rural Yukon did lose cell service, so it's a good example.

I would like to return to Ms. Kozhaya. I'll make my question brief, because if I have time, I'd like to ask a question of the Canadian Federation of Agriculture as well. In your presentation, you offered that you would like to see an amendment to limit the replacement ban only to employees who are hired after the strike.

M. Hynes : C'est une excellente question. J'ai regardé les délibérations hier. Je comprends la confusion. L'emploi du terme « urgence » peut embrouiller encore plus les choses.

Les fonctionnaires ont involontairement formulé des explications trompeuses en disant que les employeurs pouvaient facilement transférer leurs employés lors de situations d'urgence. En effet, selon les règles prévues dans le projet de loi, les critères auxquels il faut répondre pour transférer des employés sont très stricts. Les situations en question doivent présenter une menace pour la vie d'une personne ou une menace de destruction ou de détérioration grave des biens de l'employeur, ou encore une menace de graves dommages environnementaux. Je viens de citer le libellé du projet de loi.

Posons-nous la question suivante : si les membres de la collectivité d'Iqaluit ne pouvaient plus utiliser leur téléphone cellulaire en raison de la perte du service cellulaire, la situation serait-elle considérée comme une urgence? La réponse est non selon le libellé et les règles prévues au projet de loi.

Prenons le cas de Telus. Nous avons parlé de cette entreprise un peu plus tôt. Telus ne pourrait pas transférer de professionnels provenant d'un autre lieu de travail à Iqaluit pour assurer l'intégrité de l'équipement advenant l'effondrement d'une tour ou un autre événement de même nature parce que le seuil établi dans les règles est tellement élevé qu'il est impossible à atteindre. Lors des arbitrages, les normes concernant les seuils sont définies de manière très stricte par les arbitres. L'urgence doit être très grave.

À mon avis, le message des représentants du gouvernement à cet effet n'est pas tout à fait exact.

La sénatrice Dasko : Merci beaucoup. Vous avez répondu à ma question.

La présidente : Si nous avons plus de temps, nous approfondirions la question, mais il ne nous reste que quatre minutes.

La sénatrice Lankin : Monsieur Hynes, l'exemple que vous avez choisi n'est pas du tout farfelu. Pendant les explosions de plasma provenant de la couronne solaire et les aurores boréales qui se sont produites il y a deux semaines, la majorité des collectivités rurales du Yukon ont perdu le service de téléphonie cellulaire. C'est un bon exemple.

J'aimerais revenir à Mme Kozhaya. Ma question sera brève parce que j'aimerais en poser une également à la Fédération canadienne de l'agriculture. Dans votre présentation, vous avez dit que vous aimeriez apporter un amendement pour restreindre l'interdiction du recours aux employés de remplacement aux employés qui ont été embauchés après le déclenchement de la grève.

I don't want to just jump to the negative, but my mind did, and I'll be honest: What I see there is an invitation for an employer — when a contract is coming to an end and they're going to begin contract negotiations or whatever — to restructure the workplace, hire different people and prepare with internal replacement workers.

Please tell me how that is not what the result would be.

[*Translation*]

Ms. Kozhaya: Thank you. Currently, employers are prohibited from using workers to undermine a strike. I don't think the situation you're describing is what would happen. Keep in mind that, even when an employer does use replacement workers, the employer isn't getting the same level of efficiency or productivity. The thinking is that a strike isn't disruptive to an employer that uses replacement workers, but that's far from true. The result you're talking about shouldn't be the case.

Ms. De Cicco: We think the movement of workers should be allowed. There is a difference between replacement workers and anti-strikebreakers who are hired to put an end to the strike but using violence and intimidation, say. We really want replacement workers, the movement of employees. Certainly, there will be an impact —

[*English*]

Senator Lankin: To interrupt you, my question really wasn't on the issue you're addressing. It was on the statement in your presentation that the replacement ban should be limited only to employees hired after the strike; you couldn't hire someone to replace a worker after the strike had begun. My question was this: I think there are examples that show that some employers — not most, but some employers — notably in difficult situations, have restructured their workplace and hired additional workers to be able to withstand a ban on replacement workers. It's been at the provincial level already. We don't have it at the federal level.

Please explain to me how that provision you're recommending would not be used for that purpose by an employer. What other purpose would it be for?

Mr. Hynes: Senator, would you like me to jump in on that?

Senator Lankin: Please. You didn't make the recommendation, but sure, go ahead.

Je ne veux pas donner à ma question une tournure négative, mais bien franchement, ce qui m'est venu à l'esprit lorsque vous avez parlé de cet amendement, c'est une invitation lancée aux employeurs — lorsque la durée d'un contrat est presque terminée et que les négociations pour les contrats sont sur le point de s'amorcer — de restructurer le lieu de travail, d'embaucher d'autres personnes et de mettre sur pied un effectif de remplacement au sein de l'entreprise.

Dites-moi comment cet amendement pourrait ne pas donner ce résultat.

[*Français*]

Mme Kozhaya : Merci. En ce moment, on interdit le recours à des travailleurs pour miner la grève. Je ne pense pas que ce sera le cas. Il faut reconnaître que même lorsque l'employeur a recours à des travailleurs de remplacement, l'efficacité et la productivité ne sont pas les mêmes. Lorsqu'on a recours à des travailleurs de remplacement, on croit que l'employeur n'est pas dérangé par la grève, mais c'est loin d'être le cas. Le résultat attendu ne devrait pas être ce que vous pensez.

Mme De Cicco : On croit que le déplacement d'employés devrait être permis. Si on parle de travailleurs de remplacement, on fait une différence avec des travailleurs qui sont des anti-briseurs de grève et qui sont embauchés pour faire cesser la grève avec des notions de violence et d'intimidation, par exemple. On veut vraiment des travailleurs de remplacement, du déplacement d'employés, c'est certain qu'il y aura un impact —

[*Traduction*]

La sénatrice Lankin : Si je puis me permettre, ma question ne portait pas vraiment sur ce dont vous parlez. Je voulais revenir au passage de votre déclaration liminaire où vous avez dit que l'interdiction du recours aux travailleurs de remplacement devrait se limiter aux travailleurs embauchés après le déclenchement de la grève. Vous proposez que l'interdiction vise uniquement ces travailleurs. Ma question était la suivante. Des exemples démontrent que certains employeurs — pas la plupart —, notamment dans des situations difficiles, ont restructuré leur lieu de travail et ont embauché des travailleurs additionnels pour absorber l'interdiction de faire appel aux travailleurs de remplacement. Cette disposition existe déjà dans la législation provinciale, mais pas encore dans la législation fédérale.

Veillez m'expliquer pourquoi cette disposition que vous recommandez ne serait pas utilisée à cette fin par les employeurs. Pour quelle autre raison serait-elle mise en œuvre?

M. Hynes : Sénatrice, me permettez-vous d'ajouter quelque chose?

La sénatrice Lankin : Je vous en prie. Vous n'avez pas fait la recommandation, mais vous pouvez participer à la discussion.

Mr. Hynes: We did make a similar one; it is not quite the same. The recommendation we made is a compromise between the bill and what you just talked about, which is around the notice to bargain versus the notice of dispute. It wouldn't be our contention that an employer could hire a bunch of new workers off the street after the strike begins. I agree with you that it would be inappropriate.

But the notice to bargain versus the notice of dispute gives the employer a little more runway to prepare in the event it needs to.

Senator Lankin: I understand.

The Chair: Thank you very much.

Senator Lankin: My apologies to the Canadian Federation of Agriculture that I didn't get to them.

The Chair: Senators, this brings us to the end of this panel. I'd like to thank all of our witnesses for their testimony today. Your insights are greatly appreciated.

Colleagues, as a reminder, we're proceeding to clause-by-clause consideration of Bill C-58 tomorrow at 11:30 a.m. in this same room. If you have observations and/or amendments, kindly share them in both official languages, et cetera.

Our next meeting today, though, is at 6:45 p.m. in this room, where we will be doing clause-by-clause consideration of Bill C-50.

(The committee adjourned.)

M. Hynes : Nous avons formulé une recommandation semblable, mais pas identique. La nôtre est un compromis entre le projet de loi et ce dont vous venez de parler, qui porte sur l'avis de négociation collective par rapport à l'avis de différend. Nous ne serions pas en faveur de l'embauche de nouveaux travailleurs après le déclenchement d'une grève. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce serait inapproprié.

L'avis de négociation, contrairement à l'avis de différend, donne aux employeurs un peu plus de temps pour se préparer, au besoin.

La sénatrice Lankin : Je comprends.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Lankin : Je présente mes excuses aux représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture. J'ai malheureusement manqué de temps pour leur poser des questions.

La présidente : Sénateurs, voilà qui conclut la réunion. J'aimerais remercier les témoins d'être venus comparaître. Vos observations sont très précieuses.

Chers collègues, je vous rappelle que nous allons procéder à l'étude article par article du projet de loi C-58 demain à 11 h 30 dans la même salle. Si vous avez des observations ou des amendements à présenter, veuillez les soumettre dans les deux langues officielles, et ainsi de suite.

Notre prochaine réunion se tiendra ici même aujourd'hui à 18 h 45. Nous ferons l'étude article par article du projet de loi C-50.

(La séance est levée.)
